

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES





# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION** **2022-2023**

**CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES**

Cette publication a été réalisée par le Bureau de la planification stratégique et du développement durable en collaboration avec la Direction des communications

Pour plus d'information :

Direction des communications  
Centre d'acquisitions gouvernementales  
150, boulevard René-Lévesque Est, 18<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 2B2

Courriel : [servicealaclientele@cag.gouv.qc.ca](mailto:servicealaclientele@cag.gouv.qc.ca)  
Site Web : [Quebec.ca/gouv/acquisitions](http://Quebec.ca/gouv/acquisitions)

Dépôt légal – Septembre 2023  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN : 978-2-550-95849-9 (version imprimée)  
ISBN : 978-2-550-95850-5 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2023

# MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Madame la Ministre,

Je vous présente le Rapport annuel de gestion 2022-2023 (RAG) du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), lequel recense les résultats de nos récentes actions.

Au cours du dernier exercice financier, le CAG a généré, pour le gouvernement du Québec, 407,9 millions de dollars en économies de volume, sur une valeur de contrats conclus de 4,8 milliards de dollars. Cette croissance considérable des économies par rapport à l'an dernier nous invite à poursuivre sur notre lancée et à innover encore.

Ces économies gouvernementales sont, pour la plupart, générées par les regroupements d'achats que notre organisation soutient activement et qui sont encadrés par des procédures bien établies. Nos autres activités (en acquisition mandatée, en disposition des biens, en placement médias et en publicité) destinées aux organismes publics génèrent également leurs parts de bénéfices gouvernementaux.

Le présent rapport établit la jonction entre le Plan stratégique 2021-2023 et celui qui aura cours jusqu'en 2027. Dans un contexte de fin de pandémie, ce rapport est alimenté par le travail de près de 350 employés, en plus de rendre compte des retombées de différents chantiers déployés dans notre organisation et visant l'innovation dans le domaine des acquisitions gouvernementales.

Parallèlement à notre mission de service, nous avons fait évoluer notre structure administrative afin d'assurer l'implantation des orientations gouvernementales et, ainsi, de faciliter la mise en œuvre de stratégies d'acquisition valorisant, notamment, l'achat québécois, le développement durable et l'innovation. D'ailleurs, une nouvelle vice-présidence couvre maintenant ces secteurs, tout comme la question de l'expérience client, qui demeure au centre de notre raison d'être.

C'est toute l'expertise du CAG qui s'exprime à travers ces résultats. En effet, nos spécialistes en acquisition accompagnent en priorité les organismes publics dans la définition de leurs besoins, tout en ayant à l'esprit qu'ils constituent également les premiers partenaires de notre écosystème d'affaires; c'est auprès de ces derniers que notre notoriété a continué de croître cette année, de même que leur satisfaction.

En terminant, Madame la Ministre, je vous assure que nos équipes veillent à répondre aux besoins de nos clientèles tout en intégrant les orientations gouvernementales, dont celles soutenues par la Stratégie gouvernementale des marchés publics.

Le président-directeur général,

Original signé

**Pierre Julien**

Québec, septembre 2023



# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                      |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----|
| DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES                                       | 3  |
| RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE                                                           | 5  |
| 1. L'ORGANISATION                                                                    | 7  |
| 1.1 L'organisation en bref.                                                          | 7  |
| 1.2 Faits saillants.                                                                 | 11 |
| 2. LES RÉSULTATS                                                                     | 15 |
| 2.1 Plan stratégique                                                                 | 15 |
| 2.2 Déclaration de services aux citoyens.                                            | 24 |
| 3. LES RESSOURCES UTILISÉES                                                          | 25 |
| 3.1 Les ressources humaines.                                                         | 25 |
| 3.2 Les ressources financières.                                                      | 28 |
| 3.3 Utilisation des ressources informationnelles.                                    | 29 |
| 4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES                                                        | 31 |
| 4.1 Gestion et contrôle des effectifs.                                               | 31 |
| 4.2 Développement durable                                                            | 33 |
| 4.3 Occupation et vitalité des territoires.                                          | 34 |
| 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics                 | 35 |
| 4.5 Accès à l'égalité en emploi                                                      | 36 |
| 4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics | 41 |
| 4.7 Gouvernance des sociétés d'État                                                  | 42 |
| 4.8 Allégement réglementaire et administratif                                        | 46 |
| 4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels.                 | 47 |
| 4.10 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration                  | 48 |
| 4.11 Égalité entre les femmes et les hommes                                          | 50 |
| 4.12 Politique de financement des services publics                                   | 51 |
| 5. ANNEXES 2 – AUTRES INFORMATIONS                                                   | 53 |
| 5.1 États financiers                                                                 | 53 |
| 5.2 Lois et règlements                                                               | 77 |





# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

---

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de ma responsabilité en tant que président-directeur général. Son exactitude, son exhaustivité et sa fiabilité, de même que les contrôles qui s'y rapportent, relèvent également de ma responsabilité.

Tout au long de l'exercice financier, la direction du CAG a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle pour garantir l'atteinte des objectifs fixés et pour gérer les risques auxquels le CAG est exposé.

La Direction de l'audit interne (DAI) s'est assurée de la plausibilité et de la cohérence de l'information présentée, et a rédigé un rapport de validation en ce sens. À ma connaissance, l'information contenue dans ce rapport ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables, et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.

Le président-directeur général,

Original signé

**Pierre Julien**

Québec, septembre 2023



# RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

---

Monsieur le Président-Directeur général,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du CAG pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2023, à l'exception des données provenant des états financiers présentés à la partie 5.1.

La responsabilité quant à l'exactitude, à l'exhaustivité, à la fiabilité et à la divulgation de l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 incombe à la direction du CAG. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont principalement consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et des contrôles arithmétiques. Notre examen ne visait pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ou à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur l'information présentée dans ce rapport.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du CAG nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne,

Original signé

**Jean Lemelin, CPA auditeur**

Québec, septembre 2023



# 1. L'ORGANISATION

## 1.1 L'organisation en bref

### Mission

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a pour mission de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables.

Dans le cadre de ses activités, le CAG a comme préoccupation première de rencontrer les besoins en biens et services de l'ensemble des ministères et organismes, des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, du collégial et de l'universitaire, à un juste prix, au bon moment et dans le respect de l'encadrement éthique, légal et financier applicable. Il assure ainsi, à la population québécoise, l'accès à des biens et à des services de qualité.

### Clientèles

L'article 4 de la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* (RLRQ, c. 7.01, ci-après la « LCAG ») définit les clients (organismes publics) pour lesquels le CAG a pour mission de fournir les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions.

À cette liste s'ajoutent d'autres clients (personnes ou entités) pour lesquels le CAG peut accepter de fournir des biens ou des services, en application de l'article 18 de la LCAG.

### Offre de services

Dans le cadre de sa mission, le CAG offre plusieurs services :

- regroupements d'achats de biens et de services;
- acquisition mandatée de biens et de services;
- disposition de biens excédentaires;
- publicité;
- placement médias.

Dans le cadre des regroupements d'achats, certains biens et services pour l'acquisition desquels les clientèles doivent recourir au CAG ont été identifiés dans quatre arrêtés ministériels, pris respectivement par la présidente du Conseil du trésor, le ministre de la Santé et des Services sociaux, le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur. Ces arrêtés sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

## Contexte et enjeux

### Maintien et développement de l'expertise en acquisition dans un contexte de rareté de main-d'œuvre

L'expertise en acquisition est l'une des pierres angulaires de la mission du CAG, et un actif unique au sein de l'appareil gouvernemental.

Le CAG est une organisation à taille humaine. Elle compte près de 350 employés dévoués à sa mission, dont près des deux tiers sont des spécialistes en acquisition. Au cours de l'exercice financier, et malgré la rareté de la main-d'œuvre, le CAG a travaillé à consolider son expertise en acquisition par l'ajout de ressources spécialisées, l'harmonisation des pratiques et la formation.

En 2022-2023, il a ainsi poursuivi ses efforts à recruter les meilleurs talents, qui feront du CAG la référence en matière d'acquisitions gouvernementales.

### Gouvernance consultative

La LCAG prévoit différentes obligations pour le CAG en matière de consultation, de collaboration et de contribution de ses clientèles.

Le CAG doit notamment consulter les organismes publics visés par un projet d'acquisitions gouvernementales lorsqu'il s'agit de répondre à des besoins particuliers autres que ceux visant une commodité (article 6). La LCAG prévoit également l'obligation de collaborer avec les organismes publics que le CAG dessert dans l'établissement et la mise à jour d'une planification des acquisitions gouvernementales qui lui sont confiées (article 5).

Des comités consultatifs stratégiques et tactiques ont été mis en place avec les représentants des ministères et organismes, ainsi que des réseaux des établissements de la santé et des services sociaux, de l'éducation, du collégial et de l'universitaire.

Les actions concertées de ces comités ont notamment pour objectifs la gestion efficiente des acquisitions, la diminution des risques en gestion contractuelle et l'établissement de bons mécanismes de communication entre le CAG et ses différentes clientèles. Par le biais de ces comités, les clients collaborent à l'élaboration et au suivi du Plan des acquisitions gouvernementales (PAG) afin que ce dernier soit en adéquation avec leurs besoins et priorités.

## Stratégie gouvernementale des marchés publics

Le CAG a un rôle important à jouer dans la concrétisation des orientations de la Stratégie gouvernementale des marchés publics (SGMP), principalement au regard de l'achat québécois, de l'innovation et des acquisitions responsables.

Il doit mettre en place des stratégies d'acquisition qui tiennent compte de ces orientations, et ce, dans le respect de tout accord intergouvernemental au sens de l'article 2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP).

De ce fait, le CAG utilise certains leviers dans le cadre de ses stratégies d'acquisition afin d'ouvrir les marchés publics aux fournisseurs locaux et régionaux, notamment :

- l'adjudication de contrats à commandes avec plusieurs fournisseurs;
- l'allotissement visant à octroyer un contrat en plusieurs lots d'attribution, notamment par région;
- l'analyse et la vigie des marchés pour assurer un arrimage avec le marché québécois.

De plus, afin de contribuer aux objectifs gouvernementaux en matière d'innovation, le CAG a institué, le 30 janvier 2023, la Vice-présidence de l'expérience client et de l'innovation, qui a notamment comme mandats de :

- développer une culture de l'innovation au sein de l'organisation, notamment en considérant la SGMP et la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD);
- renforcer son expertise par une veille stratégique accrue sur les tendances, les nouveautés, les bonnes pratiques, les enjeux et les défis en matière d'acquisition, de développement durable et d'achat québécois.

## Chiffres clés

| Chiffres clés    | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>344</b>       | Employées et employés au CAG (comprend toutes les personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires)                                                                                                                                                                                              |
| <b>12</b>        | Succursales, réparties dans 8 régions administratives, incluant le siège social situé dans la ville de Québec                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>4 756 M\$</b> | Valeur des contrats conclus (regroupements d'achats et achats mandatés)                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>1168</b>      | Regroupements d'achats et achats mandatés actifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>969</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>regroupements d'achats actifs</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>199</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>achats mandatés actifs</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>6 423</b>     | Contrats actifs conclus entre le CAG et les fournisseurs<br>(un même regroupement d'achats ou achat mandaté peut inclure plusieurs contrats fournisseurs)                                                                                                                                                                                          |
| <b>676</b>       | Clients actifs du CAG incluant, notamment, des : <ul style="list-style-type: none"> <li>Ministères et organismes (MO);</li> <li>Établissements du réseau de la santé et des services sociaux;</li> <li>Établissements du réseau de l'éducation;</li> <li>Établissements des réseaux collégial et universitaire;</li> <li>Municipalités.</li> </ul> |
| <b>1 002</b>     | Fournisseurs et prestataires de services actifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>71 %</b>      | Fournisseurs ou prestataires de services à contrats qui ont une adresse d'affaires au Québec                                                                                                                                                                                                                                                       |



## 1.2 Faits saillants

### Économies et cibles d'acquisitions gouvernementales

Le CAG est responsable d'optimiser les acquisitions gouvernementales par la mise en place de regroupements d'achats afin de maximiser les stratégies d'acquisition et de générer des économies. Le CAG a procédé au calcul des économies liées aux regroupements d'achats pour l'exercice financier 2022-2023. Il a atteint la cible d'économies fixée, soit 407,9 M\$.

| Économies | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 260,0 M\$ | 407 M\$   |
| Résultats | 303,4 M\$ | 407,9 M\$ |

Le CAG est responsable des regroupements d'achats de l'ensemble des ministères et organismes (MO), des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) ainsi que de ceux des réseaux de l'éducation (REQ), du collégial et de l'universitaire. La participation de ces entités est notamment prévue dans le cadre d'arrêtés ministériels qui ont pour effet d'augmenter les taux de participation aux regroupements d'achats des organismes publics, et qui concourent ainsi à l'atteinte des cibles d'économies gouvernementales.

### Évolution de la structure organisationnelle du CAG

À la suite de ses deux premières années en opération, le CAG disposait du recul nécessaire pour revoir ses modes de fonctionnement et optimiser son efficience opérationnelle, en phase avec ses mandats et objectifs fixés.

Les objectifs de cette évolution étaient de placer les relations avec la clientèle au cœur de ses activités, d'amener une cohésion avec les orientations gouvernementales, de favoriser une plus grande adhésion du personnel à la vision du CAG et de permettre aux trois vice-présidences de l'organisation de mieux réaliser leurs mandats précis, notamment par le biais d'une concertation transversale renouvelée en matière d'innovation et d'intelligence d'affaires.

### Vice-présidence de l'expérience client et de l'innovation (VPECI) et Direction de l'innovation et de la vigie des marchés (DIVM)

Dans le cadre de cette évolution organisationnelle, la VPECI a été développée spécialement afin d'épauler le plus efficacement possible l'organisation dans l'application des règles contractuelles, et pour accompagner les ministères et organismes à obtenir les biens et services requis à leur mission. La VPECI a aussi pour mandat de soutenir les clients du CAG en offrant des services de haute qualité en matière de publicité et de placement médias et de revaloriser les biens excédentaires de l'État.

La VPECI se voit maintenant appuyée par la création de la DIVM, qui vise à développer une culture de l'innovation au sein du CAG en soutien à l'opérationnalisation de la Stratégie gouvernementale des marchés publics et de la Stratégie gouvernementale de développement durable, en plus d'intégrer les objectifs gouvernementaux en la matière.

Dans le cadre de cette évolution organisationnelle, la VPECI pourra également épauler l'organisation dans l'application des règles contractuelles et pour aider les ministères et organismes à obtenir les biens et services requis à leur mission.

La nouvelle VPECI vient ainsi renforcer l'expertise du CAG en acquisitions en lui permettant de mieux comprendre et d'identifier les différentes réalités vécues dans son environnement d'affaires, et de capter les nouveautés utiles à la dynamisation des marchés publics et à l'accessibilité des marchés publics aux entreprises québécoises.

## **Vice-présidence de l'optimisation des acquisitions gouvernementales (VPOAG) et Direction de la planification et de la coordination des activités (DPCA)**

Cette nouvelle vice-présidence s'est vue confier la réalisation des regroupements d'achats du CAG. La concentration de cette activité vise à favoriser le développement de l'expertise.

Pour réaliser ses mandats, la VPOAG compte sur l'appui de la nouvelle Direction de la planification et de la coordination des activités (DPCA), qui se consacre à la planification et à la coordination des activités d'acquisition permettant à la VPOAG d'anticiper et d'assurer la planification des regroupements d'achats gouvernementaux et de prioriser stratégiquement les projets en fonction des orientations gouvernementales tout en maintenant un dialogue permanent avec sa clientèle.

La DPCA vise également à alimenter les réflexions et les échanges pour une meilleure prise de décisions stratégiques, notamment sur des dossiers ou des projets qui exerceront une influence déterminante sur la réalisation du PAG, dont la VPOAG est responsable.

## **Culture de service au centre des priorités**

Afin d'offrir un service à la clientèle à la hauteur des attentes de ses clients et d'établir des normes de service à la clientèle exemplaires, le CAG a déployé, pendant l'année 2022-2023, plusieurs travaux visant à instaurer une culture organisationnelle forte de service à la clientèle auprès de ses employés.

À cet égard, le CAG a analysé son parcours client, a procédé au dépôt d'un diagnostic sur son service à la clientèle et a mis en œuvre un plan d'amélioration des services. De plus, pour mieux soutenir ses clients dans la gestion de leurs dossiers en regroupements d'achats, des tableaux de bord personnalisés et ajustés à leur réalité respective ont été développés.

Pour appuyer cette priorité organisationnelle, le CAG a travaillé à l'élaboration d'une présentation sur sa vision de service à la clientèle, ainsi que sur l'harmonisation de ses pratiques en la matière. En janvier 2023, il a aussi organisé un événement virtuel à ce sujet, et il a diffusé un bulletin électronique témoignant de sa priorité à répondre aux besoins de sa clientèle.

## Amélioration des outils de travail et de la formation

Le CAG s'est doté, en 2022-2023, d'un Programme d'accueil, d'intégration et de formation (PAIF). Le PAIF est un programme standard d'accueil et de développement des compétences des ressources de l'organisation. En soutien à ce programme, le CAG a développé un logiciel de gestion des apprentissages. L'objectif de ce logiciel est de diffuser et de suivre les activités de formation.

De plus, le CAG a déployé un Manuel des pratiques d'affaires (MPA). Le MPA centralise la documentation, les processus et les outils destinés aux équipes opérationnelles. Il assure l'accès aux versions à jour des documents, permet le partage des outils de travail et devient la référence pour la formation des nouveaux employés et gestionnaires.

En conjuguant l'amélioration des outils de travail avec des formations pertinentes, le CAG crée un environnement propice à la mobilisation et à l'épanouissement de son personnel. Cette approche vise à favoriser la rétention des talents et à accroître l'efficacité opérationnelle.

## Transformation numérique

L'un des projets phares du CAG est le Système de gestion des acquisitions gouvernementales (SGAG) qui, par un usage innovant du numérique, soutiendra le CAG dans sa mission.

Ce système de mission intégrera toutes les phases du processus de la gestion contractuelle pour les regroupements d'achats et les achats mandatés, et il permettra l'intégration d'un nouveau portail d'approvisionnement pour les clients et les fournisseurs.

Les autres projets en ressources informationnelles qui seront réalisés à court et à moyen terme sont la Solution de gestion d'inventaire et de vente en ligne, le Logiciel d'aide à la rédaction des documents contractuels et le Véhicule électronique de gestion des achats médias et des statistiques.

## Développement durable

Le CAG, soucieux de répondre aux orientations gouvernementales en matière de développement durable, a poursuivi ses efforts en 2022-2023 afin d'intégrer davantage de considérations durables dans ses appels d'offres.

La création de la nouvelle Direction de l'innovation et de la vigie des marchés a permis de sensibiliser et d'accompagner les équipes en acquisition dans leurs choix stratégiques, permettant ainsi d'atteindre et même de dépasser la cible visée de 13 %, pour atteindre 33 % du nombre d'appels d'offres incluant une clause de développement durable.



## 2. LES RÉSULTATS

### 2.1 Plan stratégique

#### Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2021-2023

#### Enjeu stratégique 1 : Expérience client

##### Orientation 1 : Implanter une culture de service à la clientèle

| Objectifs                                                                 | Indicateurs                                                                                                        | Cibles 2022-2023 | Résultats 2022-2023 | Page               |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------|--------------------|
| 1.1. Se doter d'un processus intégré en matière de service à la clientèle | 1. Indice de satisfaction à l'égard des services reçus (des clientèles et des membres des comités des partenaires) | 73 %             | 76 %                | <a href="#">17</a> |
| 1.2. Améliorer l'accès aux services offerts en ligne                      | 2. Taux d'utilisation à l'égard des services numériques                                                            | 85 %             | 98 %                | <a href="#">18</a> |

##### Orientation 2 : Établir la notoriété de l'organisation

| Objectifs                                                                       | Indicateurs                                              | Cibles 2022-2023 | Résultats 2022-2023 | Page               |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------|---------------------|--------------------|
| 2.1. Faire connaître notre offre de services et promouvoir notre valeur ajoutée | 3. Taux de reconnaissance du CAG et de sa valeur ajoutée | +5 %<br>(69 %)   | 65 %                | <a href="#">18</a> |

## Enjeu stratégique 2 : Performance organisationnelle

### Orientation 3 : Renforcer notre performance

| Objectifs                                                                                                                           | Indicateurs                                                                                                                  | Cibles 2022-2023 | Résultats 2022-2023 | Page               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------|--------------------|
| 3.1. Optimiser les stratégies d'appel au marché et les regroupements d'achats pour atteindre les économies gouvernementales prévues | 4. Atteinte des cibles d'économies gouvernementales (cumulatives et récurrentes)                                             | 407 M\$          | 407,9 M\$           | <a href="#">19</a> |
| 3.2. Améliorer notre efficacité et nos services d'affaires                                                                          | 5. Taux de diminution de la durée du processus de traitement des dossiers de complexité moyenne (acquisition de fournitures) | - 15 %           | -9 %                | <a href="#">20</a> |

### Orientation 4 : Développer une culture organisationnelle forte et mobilisatrice

| Objectifs                               | Indicateurs                                                | Cibles 2022-2023 | Résultats 2022-2023 | Page               |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------|---------------------|--------------------|
| 4.1 Favoriser l'engagement des employés | 6. Indice d'appropriation de la culture et de mobilisation | 73 %             | 75 %                | <a href="#">21</a> |

## Enjeu stratégique 3 : Pratiques d'affaires et marchés

### Orientation 5 : Adopter des pratiques d'affaires innovantes et favorisant la saine concurrence

| Objectifs                                               | Indicateurs                                               | Cibles 2022-2023 | Résultats 2022-2023 | Page               |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------|---------------------|--------------------|
| 5.1. Améliorer nos stratégies par la veille des marchés | 7. Pourcentage de dossiers ayant fait l'objet d'une vigie | +5 %<br>(63 %)   | 91 %                | <a href="#">22</a> |

### Orientation 6 : Encourager l'achat québécois, durable et écoresponsable

| Objectifs                                                                                  | Indicateurs                                                                                                                   | Cibles 2022-2023 | Résultats 2022-2023 | Page               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------|--------------------|
| 6.1. Prendre en compte l'achat québécois dans les stratégies d'acquisition                 | 8. Pourcentage des fournisseurs québécois sur l'ensemble des fournisseurs (selon la définition actuelle de l'achat québécois) | 82 %             | 71 %                | <a href="#">22</a> |
| 6.2. Prendre en compte l'achat durable et écoresponsable dans les stratégies d'acquisition | 9. Pourcentage d'appel d'offres avec au moins une clause de développement durable                                             | 20 %             | 33 %                | <a href="#">23</a> |

# Résultats détaillés 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2021-2023

## Enjeu stratégique 1 : Expérience client

### Orientation 1 : Implanter une culture de service à la clientèle

#### 1.1. SE DOTER D'UN PROCESSUS INTÉGRÉ EN MATIÈRE DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

**Contexte lié à l'objectif :** Depuis sa mise en place, le CAG veille à l'implantation d'une culture en service à la clientèle, notamment par l'harmonisation de ses opérations et par l'analyse et la sélection de meilleures pratiques. Le CAG souhaite offrir une expérience client à la hauteur des attentes de la clientèle, où la relation établie est fondée sur la communication et sur la collaboration avec les parties prenantes.

**Indicateur 1 :** Indice de satisfaction à l'égard des services reçus (des clientèles et des membres des comités des partenaires)

**Mesure de départ :** Aucune

|           | 2021-2022 | 2022-2023        |
|-----------|-----------|------------------|
| Cibles    | 70 %      | 73 %             |
| Résultats | 70 %      | 76 %<br>Atteinte |

#### Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le CAG a sondé sa clientèle pour une deuxième année consécutive afin de connaître sa satisfaction à l'égard des services reçus entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023. La consultation a été réalisée en ligne entre le 23 mai et le 28 juin 2023. Le questionnaire a été adapté en fonction des différents services reçus en matière de placement médias, de publicité, d'achats mandatés, de regroupements d'achats et de disposition des biens par encans. Les membres des différents comités de partenaires en lien avec les regroupements d'achats ont également été consultés. Les bases méthodologiques ont été les mêmes que celles du sondage 2021-2022 afin de permettre la comparaison. La progression du taux de satisfaction est cohérente avec les efforts déployés pour mieux répondre aux besoins propres aux différentes clientèles du CAG au cours de l'année.

## 1.2. AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES OFFERTS EN LIGNE

**Contexte lié à l'objectif :** Le gouvernement, par sa Stratégie de transformation numérique gouvernementale (STNG), vise à ce que l'administration publique, dont le CAG, tire profit du numérique pour offrir de meilleurs services et pour accroître l'efficacité et la transparence de l'État, le tout afin d'offrir des services publics plus intuitifs, faciles et performants.

Le CAG poursuit ses efforts afin d'optimiser l'utilisation de ses différents systèmes informatiques, dont le Logiciel d'achat en commun (LAC), son principal système de mission, et de planifier le développement de nouveaux systèmes qui réduiront les coûts et les délais des services par un usage innovant du numérique afin de mieux servir l'organisation et sa clientèle.

**Indicateur 2 :** Taux d'utilisation à l'égard des services numériques

**Mesure de départ :** Aucune

|           | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 80 %      | 85 %      |
| Résultats | 99 %      | 98 %      |
|           |           | Atteinte  |

### Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Au cours de la période visée, 98 % des clients du CAG ont accédé au LAC pour y consulter des informations liées à la gestion de leurs contrats. Ce taux est comparable à celui obtenu lors de l'année précédente, et témoigne d'une utilisation généralisée du système en place.

## Orientation 2 : Établir la notoriété de l'organisation

### 2.1. FAIRE CONNAÎTRE NOTRE OFFRE DE SERVICES ET PROMOUVOIR NOTRE VALEUR AJOUTÉE

**Contexte lié à l'objectif :** Le CAG souhaite établir d'excellentes relations avec ses clientèles et offrir des services de qualité. L'organisme doit davantage se faire connaître, et faire apprécier son offre de services auprès de ses clients afin de remplir sa mission, notamment par l'atteinte des cibles d'économies, l'accroissement de l'adhésion et l'augmentation des regroupements d'achats.

**Indicateur 3 :** Taux de reconnaissance du CAG et de sa valeur ajoutée

**Mesure de départ :** Aucune

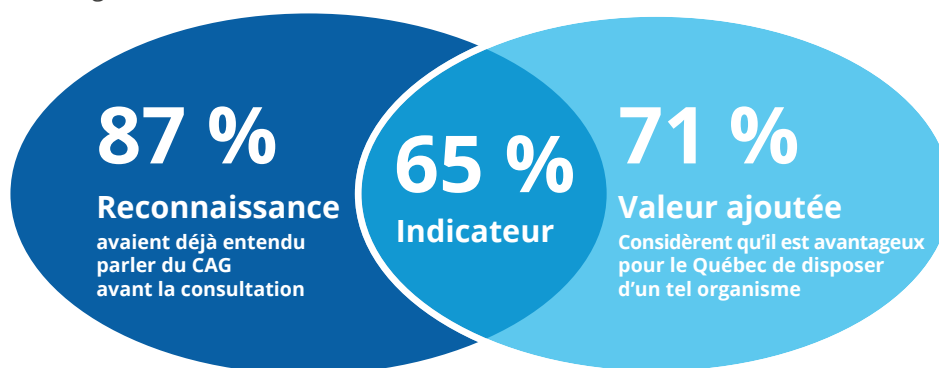
|           | 2021-2022                  | 2022-2023      |
|-----------|----------------------------|----------------|
| Cibles    | Établir la cible de départ | +5 %<br>(69 %) |
| Résultats | 64 %                       | 65 %           |
|           |                            | Non atteinte   |



## Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Après un premier sondage en 2021-2022 auprès des organismes susceptibles de faire affaire avec le CAG, une deuxième mesure de la notoriété du CAG et de la perception de sa valeur ajoutée a été réalisée entre le 13 avril et le 3 mai 2023.

L'indicateur retenu lors de l'élaboration du Plan stratégique 2021-2023 reflète la proportion de personnes qui ont à la fois indiqué avoir déjà entendu parler du CAG avant la consultation et qu'il était avantageux pour le Québec de disposer d'un tel organisme.



Bien que la cible annuelle n'ait pas été atteinte, les deux indicateurs, pris séparément, révèlent des résultats appréciables. Ainsi, près de 9 répondants sur 10 connaissaient l'existence du CAG avant la consultation (87 %) et plus de 7 sur 10 considèrent qu'il est avantageux pour le Québec de disposer d'une organisation comme le CAG (71 %).

## Enjeu stratégique 2 : Performance organisationnelle

### Orientation 3 : Renforcer notre performance

#### 3.1. OPTIMISER LES STRATÉGIES D'APPEL AU MARCHÉ ET LES REGROUPEMENTS D'ACHATS POUR ATTEINDRE LES ÉCONOMIES GOUVERNEMENTALES PRÉVUES

**Contexte lié à l'objectif :** L'un des objectifs de la création du CAG est d'améliorer la gestion des acquisitions afin, notamment, de maximiser les gains d'efficacité et d'efficacités, principalement en augmentant le ratio des regroupements d'achats à l'échelle gouvernementale. Ces regroupements permettront de générer des économies importantes.

**Indicateur 4 :** Atteinte des cibles d'économies gouvernementales (cumulatives et récurrentes)

**Mesure de départ :** 154 M\$ d'économies pour la période 2020-2021

|           | 2021-2022 | 2022-2023             |
|-----------|-----------|-----------------------|
| Cibles    | 210 M\$   | 407 M\$               |
| Résultats | 303,4 M\$ | 407,9 M\$<br>Atteinte |

### Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le montant des économies gouvernementales enregistrées pour la période 2022-2023 est de 407,9 M\$. Ce résultat a été calculé selon une méthode propre au CAG, basée sur le gain généré par les regroupements.

Ce montant inclut les regroupements les plus générateurs de bénéfices gouvernementaux, sans toutefois couvrir l'ensemble des contrats du CAG. En optimisant les processus internes, il sera possible d'évaluer un plus grand nombre de contrats dans les années à venir.

### 3.2. AMÉLIORER NOTRE EFFICIENCE ET NOS SERVICES D'AFFAIRES

**Contexte lié à l'objectif :** Depuis sa mise en place le 1<sup>er</sup> septembre 2020, le CAG œuvre à l'harmonisation des processus des cinq entités à l'origine de sa création. La fusion d'entités représente un défi en soi, et requiert du temps pour créer une culture commune. Un important chantier d'optimisation des processus d'affaires est en cours, et vise notamment :

- l'harmonisation des façons de faire;
- l'amélioration de la gestion des acquisitions afin, entre autres, de maximiser les gains d'efficience et d'efficacité;
- l'optimisation de la durée du processus de traitement des dossiers.

**Indicateur 5 :** Taux de diminution de la durée du processus de traitement des dossiers de complexité moyenne (acquisition de fournitures)

**Mesure de départ :** Aucune

|           | 2021-2022 | 2022-2023             |
|-----------|-----------|-----------------------|
| Cibles    | - 10 %    | - 15 %                |
| Résultats | - 8 %     | - 9 %<br>Non atteinte |

### Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le chantier permettant l'uniformisation des processus organisationnels des anciennes organisations (processus cible standardisé) est toujours en cours. Certains enjeux demeurent, ce qui explique l'écart entre les résultats et la cible initiale, y compris :

- certaines difficultés à concilier les impératifs des clients pour tenir les rencontres des comités d'utilisateurs;
- la rareté de la main-d'œuvre (quantité et expertise), tant au sein du CAG qu'au sein des différentes clientèles desservies par le CAG ainsi que pour les soumissionnaires;
- la perturbation des chaînes d'approvisionnement.

## Orientation 4 : Développer une culture organisationnelle forte et mobilisatrice

### 4.1. FAVORISER L'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

**Contexte lié à l'objectif :** Le CAG, en tant que nouvel organisme, doit se doter d'une culture organisationnelle forte qui lui est propre, et que les employés doivent s'approprier afin de permettre l'atteinte des objectifs de l'organisation. Cette culture devra :

- favoriser l'engagement;
- renforcer la culture d'éthique et d'intégrité afin de créer et de maintenir un fort lien de confiance avec nos clientèles et, ultimement, envers la population québécoise;
- mettre en place une structure d'accueil, d'intégration et de formation;
- offrir aux membres de l'organisation la possibilité de se développer professionnellement;
- promouvoir les avantages de travailler au CAG.

**Indicateur 6 :** Indice d'approbation de la culture et de mobilisation

**Mesure de départ :** Aucune

|           | 2021-2022 | 2022-2023        |
|-----------|-----------|------------------|
| Cibles    | 70 %      | 73 %             |
| Résultats | 71 %      | 75 %<br>Atteinte |

#### Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour la seconde année, un sondage en ligne a été réalisé, entre le 24 mai et le 9 juin 2023, auprès des employés du CAG. Il a permis d'établir un indice d'appropriation de la culture et de mobilisation. Le résultat est de 75 %<sup>1</sup>, et dépasse ainsi la cible annuelle établie.

Le questionnaire, qui comportait une cinquantaine de questions réparties en 12 facteurs en lien avec la mobilisation, a recueilli un taux de participation de 76 %. Les facteurs ayant obtenu la meilleure note sont :

- la relation avec les collègues;
- la relation avec le gestionnaire;
- l'autonomie;
- la rétroaction.

1. Il est important de noter que la cible témoigne du niveau de mobilisation des employés du CAG, et non d'un pourcentage d'employés mobilisés.

## Enjeu stratégique 3 : Pratiques d'affaires et marchés

### Orientation 5 : Adopter des pratiques d'affaires innovantes et favorisant la saine concurrence

#### 5.1. AMÉLIORER NOS STRATÉGIES PAR LA VEILLE DES MARCHÉS

**Contexte lié à l'objectif :** Le CAG se doit d'être à l'affût des changements et des nouveautés qui surviennent dans les marchés publics afin de rendre son processus d'acquisition plus performant et d'ainsi permettre l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale des marchés publics (SGMP).

**Indicateur 7 :** Pourcentage de dossiers ayant fait l'objet d'une veille

**Mesure de départ :** Aucune

|           | 2021-2022                  | 2022-2023        |
|-----------|----------------------------|------------------|
| Cibles    | Établir la cible de départ | + 5 %<br>(63 %)  |
| Résultats | 58 %                       | 91 %<br>Atteinte |

#### Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le calcul de la cible a été effectué en tenant compte des appels d'offres publics dans les secteurs prioritaires identifiés, soit les acquisitions d'équipements technologiques, d'appareils médicaux et des technologies d'information en éducation. En raison de l'évolution constante dans ces domaines, ceux-ci nécessitent une veille des marchés afin de s'assurer qu'ils correspondent aux besoins changeants des clientèles.

Ainsi, au cours de l'année 2022-2023, 91 % des dossiers visés ont fait l'objet d'une veille des marchés lors du processus d'acquisition. Les résultats dépassent ainsi largement la cible initialement établie.

### Orientation 6 : Encourager l'achat québécois, durable et écoresponsable

#### 6.1. PRENDRE EN COMPTE L'ACHAT QUÉBÉCOIS DANS LES STRATÉGIES D'ACQUISITION

**Contexte lié à l'objectif :** En raison de la mise en place de la SGMP, qui se déploiera jusqu'en 2026, le CAG est appelé à jouer un rôle de premier plan par la valorisation et la prise en compte de l'achat québécois dans ses stratégies d'acquisition.

Pour appuyer les efforts du gouvernement, le CAG mise sur des stratégies innovantes et porteuses, qui auront un effet positif sur l'économie régionale et locale.

**Indicateur 8 :** Pourcentage des fournisseurs québécois sur l'ensemble des fournisseurs (selon la définition actuelle de l'achat québécois)

**Mesure de départ :** Aucune

|           | 2021-2022 | 2022-2023            |
|-----------|-----------|----------------------|
| Cibles    | 80 %      | 82 %                 |
| Résultats | 73 %      | 71 %<br>Non atteinte |

#### Explication du résultat obtenu en 2022-2023

D'emblée, rappelons que les cibles établies au départ (80 % en 2021-2022 et 82 % en 2022-2023) ont été fixées à partir du nombre total de fournisseurs lors de la création de l'organisme plutôt que sur les fournisseurs actifs du CAG. Ceci explique l'écart constaté en 2021-2022 entre le résultat obtenu et la cible visée. Pour l'exercice financier 2022-2023, cette différence est augmentée en raison de la nature cyclique des dossiers, ce qui se traduit par une diminution de la proportion de fournisseurs québécois par rapport au nombre total de contrats actifs en 2021-2022.

## 6.2. PRENDRE EN COMPTE L'ACHAT DURABLE ET ÉCORESPONSABLE DANS LES STRATÉGIES D'ACQUISITION

**Contexte lié à l'objectif :** Le CAG est tenu de prendre en compte tous les moyens nécessaires pour mettre en place des stratégies d'acquisition qui soutiennent les orientations du gouvernement en matière de développement durable, et ce, dans le respect des accords intergouvernementaux.

Le CAG est un acteur d'importance en acquisitions responsables. Il souhaite renforcer sa position et rayonner par le développement de son réseau lié au développement durable, et également par le renforcement de ses actions et de son expertise.

**Indicateur 9 :** Pourcentage d'appels d'offres avec au moins une clause de développement durable

**Mesure de départ :** Aucune

|           | 2021-2022 | 2022-2023        |
|-----------|-----------|------------------|
| Cibles    | 18 %      | 20 %             |
| Résultats | 17,4 %    | 33 %<br>Atteinte |

#### Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La poursuite des travaux concernant l'achat québécois et les acquisitions responsables au CAG a permis une meilleure prise en compte du développement durable dans les stratégies d'acquisition. Le soutien apporté aux conseillers en acquisition pour l'intégration aux appels d'offre de clauses en développement durable s'est poursuivi, et a permis de dépasser la cible attendue pour l'année 2022-2023.

## 2.2 Déclaration de services aux citoyens

### Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

En vertu de sa loi constitutive, le CAG a pour mission de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables. Comme les services du CAG sont offerts aux organismes publics, ce dernier n'est pas tenu de compléter la section traitant de la déclaration de services aux citoyens.

Le CAG s'est toutefois doté d'une déclaration de services à la clientèle à titre de pratique exemplaire, en s'engageant auprès de sa clientèle à l'égard de sa prestation de services. La déclaration de services à la clientèle a été diffusée en décembre 2022 sur le site Web Québec.ca, à la page suivante :

[Déclaration de services à la clientèle | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

## 3. LES RESSOURCES UTILISÉES

### 3.1 Les ressources humaines

#### Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars, incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

| Secteur d'activité                                                 | 2021-2022  | 2022-2023  | Écart     |
|--------------------------------------------------------------------|------------|------------|-----------|
| 1. Acquisitions et opérations                                      | 221        | 214        | -7        |
| 2. Service à la clientèle, performance et transformation numérique | 59         | 63         | 4         |
| 3. Soutien à l'organisation                                        | 66         | 67         | 1         |
| <b>Total</b>                                                       | <b>346</b> | <b>344</b> | <b>-2</b> |

#### Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

| Champs d'activité                                                  | 2021      | 2022                   |
|--------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------|
| Favoriser le perfectionnement des compétences                      | 22 198 \$ | 30 080 \$              |
| Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion                    | 75 115 \$ | 15 877 \$ <sup>2</sup> |
| Acquérir de nouvelles connaissances technologiques                 | 2 034 \$  | 4 291 \$               |
| Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière | 20 409 \$ | 25 104 \$              |
| Améliorer les capacités de communication orale et écrite           | 421 \$    | 2 567 \$               |

2. En 2021, plus de la moitié des gestionnaires ont participé au Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise (PGAGL), qui représentait un coût important dans le champ « Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion ». Sans égard à la participation à ce programme, les dépenses de formation ont augmenté dans chacune des sphères en 2022.

## Évolution des dépenses en formation

| Répartition des dépenses en formation           | 2021      | 2022      |
|-------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Proportion de la masse salariale (%)            | 0,5 %     | 0,99 %    |
| Nombre moyen de jours de formation par personne |           |           |
| Cadre                                           | 1,22      | 1,41      |
| Professionnel                                   | 1,89      | 1,71      |
| Fonctionnaire                                   | 2,19      | 1,82      |
| Total <sup>3</sup>                              | 1,94      | 1,72      |
| Somme allouée par personne <sup>4</sup>         | 380,31 \$ | 765,68 \$ |

L'augmentation de la proportion de la masse salariale et de la somme allouée par personne en 2022 est causée par la modification de la méthode de calcul, qui prend maintenant en considération le salaire des employés. Une recherche entourant les bonnes pratiques sur le sujet a permis à l'organisation d'ajuster la méthode de calcul afin que les données soient représentatives de la réalité.

La diminution du nombre moyen de jours de formation pour 2022 s'explique par le fait que le personnel avait suivi plusieurs formations en 2021, notamment en raison de la création récente du CAG. Depuis 2022, le CAG fait aussi la promotion du développement des compétences entre employés.

## Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

### Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

|                               | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Taux de départ volontaire (%) | 19,5      | 22,5      | 26,1      |

À l'été 2022, un premier sondage de mobilisation a été effectué afin d'obtenir le pouls du personnel quant à sa mobilisation. Des entrevues de départ ont également été réalisées. Ces mesures ont permis à l'organisation de mettre en place un plan d'action et de revoir le mode de fonctionnement, les procédures et les méthodes de travail.

### Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

|                                                                          | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier | 4         | 9         | 7         |

3. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

4. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.



## Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

### Emplois régionalisés au 31 janvier 2023<sup>5</sup>

| Cible des emplois à régionaliser par l'organisation<br>au 30 septembre 2028 | Total des emplois régionalisés par l'organisation<br>du 1 <sup>er</sup> octobre 2018 au 31 janvier 2023 |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 21                                                                          | 72                                                                                                      |

---

5. Emplois régionalisés au 31 janvier 2023, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

## 3.2 Les ressources financières

### Dépenses par secteur d'activité

#### Dépenses et évolution par secteur d'activité

| Secteurs d'activité                                             | Budget de dépenses 2022-2023 <sup>6</sup><br>(000 \$)<br>(1) | Dépenses réelles au 31 mars 2023<br>(000 \$)<br>(2) | Écart<br>(000 \$)<br>(3) = (2) - (1) | Dépenses réelles 2021-2022<br>(000 \$) |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|
| Acquisitions et opérations                                      | 118 834 \$                                                   | 87 831 \$                                           | (31 003) \$                          | 180 738 \$                             |
| Service à la clientèle, performance et transformation numérique | 9 111 \$                                                     | 9 420 \$                                            | 309 \$                               | 7 631 \$                               |
| Soutien à l'organisation                                        | 10 996 \$                                                    | 11 664 \$                                           | 668 \$                               | 12 170 \$                              |
| <b>Total</b>                                                    | <b>138 941 \$</b>                                            | <b>108 915 \$</b>                                   | <b>(30 026) \$</b>                   | <b>200 539 \$</b>                      |

L'écart des dépenses liées aux acquisitions et aux opérations par rapport au budget s'explique principalement par la fin de l'urgence sanitaire le 1<sup>er</sup> juin 2022, qui a eu un impact à la baisse sur l'achat d'équipements de protection individuelle ainsi que sur la conception publicitaire. Cette dernière a également diminué en raison des élections de l'automne 2022.

Par ailleurs, les dépenses de l'année courante ne sont pas comparables à celles de l'année précédente puisque l'urgence sanitaire s'est seulement échelonnée sur une période de deux mois au cours de l'année financière 2022-2023, plutôt que sur 12 mois en 2021-2022.

6. Budget de dépenses 2022-2023, approuvé par le président-directeur général en comité de direction.

### 3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Le PTN du CAG est un outil d'encadrement établissant la vision en ressources informationnelles. Il permet de déterminer la contribution des ressources informationnelles nécessaires à sa mission et à l'atteinte des objectifs organisationnels issus de son plan stratégique. Il assure une utilisation efficiente de ses ressources informationnelles, en conformité avec les orientations gouvernementales.

De plus, le PTN aide à dégager une vision claire et cohérente de la transformation numérique du CAG afin d'en améliorer les résultats. Il a été élaboré en 2023 et s'échelonne jusqu'en 2027, en fonction des nouvelles priorités organisationnelles et gouvernementales.

Les projets en ressources informationnelles suivants ont été identifiés, en 2022-2023, pour être traduits dans le PTN.

**Système de gestion des acquisitions gouvernementales (SGAG) :** Le projet vise à mettre en place une solution infonuagique permettant d'assurer pleinement la réalisation de la mission du CAG et la vision gouvernementale en matière d'acquisitions stratégiques. Cette nouvelle solution intégrera, dans un seul système de mission, toutes les phases du processus de la gestion contractuelle pour les regroupements d'achats et les achats mandatés. Il mettra également en place un portail pour mieux desservir les clients et les partenaires du CAG, ainsi qu'un volet en intelligence d'affaires.

**Solution de gestion d'inventaire et de vente en ligne :** Le projet doit permettre de remplacer la solution actuelle, qui est désuète, afin notamment d'augmenter la satisfaction de la clientèle par une réduction du délai de traitement des dossiers de disposition des biens. De plus, il optimisera les actions à valeur ajoutée en améliorant la dynamique de travail et la productivité du personnel tout en permettant une vue d'ensemble de l'inventaire des biens.

**Logiciel d'aide à la rédaction des documents contractuels :** Le projet doit permettre l'harmonisation et la standardisation de la production des documents contractuels dans toutes les unités d'affaires opérationnelles du CAG avec une solution infonuagique. Il vise également à créer un fonds de clauses, propriété de l'organisation, où la Direction des affaires juridiques et la Direction de l'application des règles contractuelles pourront tenir à jour les clauses contractuelles, selon l'évolution du droit en matière civile et administrative, de même que les modifications législatives apportées à la *Loi sur les contrats des organismes publics* ou à la *Loi sur l'Autorité des marchés publics*.

**Véhicule électronique de gestion des achats médias et des statistiques :** Le projet vise à remplacer la solution actuelle, qui est désuète, en mettant en place une nouvelle solution pour supporter numériquement le processus d'achats médias, de la réception de la demande client et de son exécution jusqu'au suivi budgétaire des campagnes, en plus d'obtenir une information de gestion complète et intégrée.



## 4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

### 4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

| Catégorie                                        | Heures travaillées [1] | Heures supplémentaires [2] | Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2] | Total en Équivalent temps complet [4] = [3]/1 826,3 |
|--------------------------------------------------|------------------------|----------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| 1. Personnel d'encadrement                       | 56 102                 | -                          | 56 102                                      | 30,72                                               |
| 2. Personnel professionnel                       | 359 470                | 4 642                      | 364 112                                     | 199,37                                              |
| 3. Personnel infirmier                           | -                      | -                          | -                                           | -                                                   |
| 4. Personnel enseignant                          | -                      | -                          | -                                           | -                                                   |
| 5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés | 177 235                | 1 196                      | 178 431                                     | 97,70                                               |
| 6. Agents de la paix                             | -                      | -                          | -                                           | -                                                   |
| 7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 2 062                  | 15                         | 2 077                                       | 1,14                                                |
| <b>Total 2022-2023</b>                           | 594 869                | 5 853                      | 600 722                                     | 328,93                                              |
| <b>Total 2021-2022</b>                           | 568 243                | 7 488                      | 575 731                                     | 315,24                                              |

L'augmentation du nombre total d'heures rémunérées s'explique par l'augmentation des effectifs.

## Contrats de service

Les contractants autres qu'une personne physique incluent les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

|                                                                        | Nombre | Valeur       |
|------------------------------------------------------------------------|--------|--------------|
| Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)    | 6      | 209 440 \$   |
| Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique | 8      | 1 875 280 \$ |
| <b>Total des contrats de service</b>                                   | 14     | 2 084 720 \$ |

## 4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2022-2023

### Objectif gouvernemental

#### 1.1 S'APPROVISIONNER DE FAÇON RESPONSABLE (MARCHÉS PUBLICS)

| Actions                                                                       | Indicateurs                                         | Cibles 2022-2023                          | Résultats 2022-2023 | Atteinte de la cible |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------|----------------------|
| 1. Établir le pourcentage des acquisitions responsables effectuées par le CAG | Proportion des acquisitions responsables effectuées | La proportion est établie au 31 mars 2023 | 44 %                | Atteinte             |

### Objectif gouvernemental

#### 1.2 ÉVALUER LA DURABILITÉ DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES (PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

| Actions                                                                                                                      | Indicateurs                                                                                        | Cibles 2022-2023                          | Résultats 2022-2023 | Atteinte de la cible |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------|----------------------|
| 2. Établir le pourcentage des interventions gouvernementales ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité par le CAG | Proportion des interventions gouvernementales ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité | La proportion est établie au 31 mars 2023 | 33 %                | Atteinte             |

## 4.3 Occupation et vitalité des territoires

Considérant le décret 708-2022, le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022 a été prolongé en 2022-2023 pour les actions qui pouvaient se poursuivre, les autres mesures ayant été réalisées.

### Actions ou réponses générales

Par sa mission tournée vers les organismes publics, le CAG n'est pas interpellé directement dans les priorités régionales. Toutefois, ses efforts peuvent contribuer à la vitalité des territoires, par certaines de ses actions qui les rejoignent. De plus, le CAG s'assurera que son prochain Plan d'action prenne en compte les objectifs de la Stratégie gouvernementale des marchés publics rendue publique en février 2022.

| Action/réponse                                                                                                                                                                                                         | État de la réalisation                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prendre en considération l'achat québécois dans le cadre des stratégies d'acquisitions.                                                                                                                                | Traitée à la section 1.1 ainsi qu'à la section 2.1 du présent rapport.                                                                                                                                                  |
| Collaborer à la mise en œuvre de la prochaine Politique gouvernementale d'achats écoresponsables du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) | ABANDONNÉE<br><br>La réalisation de cette action était prévue en 2021-2022, mais la Politique gouvernementale d'approvisionnement responsable n'ayant pas été adoptée, le CAG n'a pas pu collaborer à sa mise en œuvre. |

### Actions ou réponses en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

En fonction de sa mission, le CAG concourt à l'atteinte de l'objectif de régionalisation.

| Action/Réponse                                                                   | État de la réalisation                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Collaborer avec le SCT pour la régionalisation de 5000 postes du secteur public. | Traitée à la section 3.1 du présent rapport annuel de gestion. |



## 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le CAG est assujéti à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017. Plus précisément, cette loi a pour objet de faciliter la divulgation, dans l'intérêt public, d'actes répréhensibles commis, ou sur le point de l'être, à l'égard d'un organisme public.

À cet effet, le président-directeur général a désigné un responsable du suivi des divulgations et le CAG s'est doté d'une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles. Les membres du personnel peuvent, en toute confidentialité, divulguer un acte répréhensible auprès du responsable du suivi des divulgations par téléphone, par courriel ou par courrier.

Pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023, aucune divulgation d'actes répréhensibles n'a été transmise au responsable du suivi des divulgations.

## 4.5 Accès à l'égalité en emploi

### Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2023

| Nombre de personnes occupant un poste régulier |
|------------------------------------------------|
| 337 <sup>7</sup>                               |

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2022-2023

| Régulier | Occasionnel | Étudiant | Stagiaire |
|----------|-------------|----------|-----------|
| 23       | 8           | 25       | 2         |

### Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2022-2023

| Statut d'emploi | Nombre total de personnes embauchées 2022-2023 | Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés | Nombre d'anglophones embauchés | Nombre d'autochtones embauchés | Nombre de personnes handicapées embauchées | Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible | Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%) |
|-----------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Régulier        | 23                                             | 6                                                               | 0                              | 0                              | 0                                          | 6                                                                 | 26,1 %                                                                         |
| Occasionnel     | 8                                              | 0                                                               | 0                              | 0                              | 0                                          | 0                                                                 | 0 %                                                                            |
| Étudiant        | 25                                             | 4                                                               | 0                              | 0                              | 0                                          | 4                                                                 | 16,0 %                                                                         |
| Stagiaire       | 2                                              | 0                                                               | 0                              | 0                              | 0                                          | 0                                                                 | 0 %                                                                            |

### Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

| Statut d'emploi | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| Régulier (%)    | 0 %       | 13,6 %    | 26,1 %    |
| Occasionnel (%) | 45,5 %    | 10,0 %    | 0 %       |
| Étudiant (%)    | 0 %       | 20,0 %    | 16,0 %    |
| Stagiaire (%)   | 0 %       | 50,0 %    | 0 %       |

7. Ce chiffre exclut les employés occasionnels (7 employés).

## RAPPEL DE L'OBJECTIF D'EMBAUCHE

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées afin d'augmenter la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

| Groupe cible          | Nombre au 31 mars 2021 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%) | Nombre au 31 mars 2022 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%) | Nombre au 31 mars 2023 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%) |
|-----------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Anglophones           | 1                      | 0,3 %                                                         | 1                      | 0,3 %                                                         | 1                      | 0,3 %                                                         |
| Autochtones           | 2                      | 0,6 %                                                         | 2                      | 0,6 %                                                         | 1                      | 0,3 %                                                         |
| Personnes handicapées | 2                      | 0,6 %                                                         | 1                      | 0,3 %                                                         | 1                      | 0,3 %                                                         |

## RAPPEL DE LA CIBLE DE REPRÉSENTATIVITÉ

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Pour le tableau suivant, les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

| Groupe cible par regroupement de régions | Nombre au 31 mars 2021 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%) | Nombre au 31 mars 2022 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%) | Nombre au 31 mars 2023 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%) |
|------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| MVE Montréal/Laval                       | 26                     | 41,3 %                                                                       | 26                     | 48,1 %                                                                       | 27                     | 55,1 %                                                                       |
| MVE Outaouais/Montérégie                 | 6                      | 18,2 %                                                                       | 12                     | 28,6 %                                                                       | 15                     | 33,3 %                                                                       |
| MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides        | 4                      | 10,0 %                                                                       | 10                     | 18,5 %                                                                       | 10                     | 17,5 %                                                                       |
| MVE Capitale-Nationale                   | 10                     | 7,2 %                                                                        | 10                     | 6,7 %                                                                        | 10                     | 7,1 %                                                                        |
| MVE Autres régions                       | 0                      | 0,0 %                                                                        | 0                      | 0,0 %                                                                        | 0                      | 0,0 %                                                                        |

## RAPPEL DES CIBLES DE REPRÉSENTATIVITÉ

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes.

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

## Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023

| Groupe cible                    | Personnel d'encadrement<br>(nombre de personnes) | Personnel d'encadrement<br>(%) |
|---------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------|
| Minorités visibles et ethniques | 2                                                | 7,7 %                          |

## RAPPEL DE LA CIBLE DE REPRÉSENTATIVITÉ

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

## Femmes

### Taux d'embauche des femmes en 2022-2023 par statut d'emploi

|                                      | Régulier | Occasionnel | Étudiant | Stagiaire | Total  |
|--------------------------------------|----------|-------------|----------|-----------|--------|
| Nombre total de personnes embauchées | 23       | 8           | 25       | 2         | 58     |
| Nombre de femmes embauchées          | 14       | 6           | 12       | 1         | 33     |
| Taux d'embauche des femmes (%)       | 60,9 %   | 75,0 %      | 48,0 %   | 50,0 %    | 56,9 % |

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

#### Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023<sup>8</sup>

| Groupe cible                                        | Personnel d'encadrement | Personnel professionnel | Personnel technicien | Personnel de bureau | Agentes et agents de la paix | Personnel ouvrier | Total  |
|-----------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|------------------------------|-------------------|--------|
| Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes) | 32                      | 208                     | 88                   | 7                   | 0                            | 2                 | 337    |
| Nombre total de femmes                              | 17                      | 146                     | 73                   | 6                   | 0                            | 0                 | 242    |
| Taux de représentativité des femmes (%)             | 53,1 %                  | 70,2 %                  | 83,0 %               | 85,7 %              | 0,0 %                        | 0,0 %             | 71,8 % |

## Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

| 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|-----------|-----------|
| 0         | 0         | 0         |
| 0         | 0         | 0         |

8. Considérant l'impossibilité d'obtenir les informations détaillées à partir de la même source que les tableaux précédents (BDPFP), ces données sont extraites des systèmes internes au 31 mars 2023.

## Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles<sup>9</sup>

### Autres mesures ou actions en 2022-2023 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

| Mesure ou action                                                                                                                                                                                                                          | Groupe cible                                                                                             | Nombre de personnes visées |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Publication dans l'intranet d'une actualité pour la Semaine québécoise des personnes handicapées ainsi que du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, qui informe les employés de l'importance d'accorder l'accès à l'égalité. | Tous les employés du CAG (employés réguliers, occasionnels, gestionnaires, TES, étudiants et stagiaires) | 365                        |

---

9. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones et personnes anglophones.

## 4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics du CAG est publié dans la section Lois et règlements à l'emplacement [Centre d'acquisitions gouvernementales | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

Lors de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, les instances disciplinaires n'ont relevé aucun cas à traiter, ou constaté de manquement de la part des administratrices et administrateurs du CAG. Ainsi, aucune décision ou sanction n'a été imposée par l'autorité compétente. Aucun administrateur public de l'organisation n'a été révoqué ou suspendu durant cette période.

## 4.7 Gouvernance des sociétés d'État

Le CAG n'étant pas une société d'État, il n'est pas assujéti à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

### Information générale

Toutefois, en vertu des articles 27 et 30 de la LCAG, un comité de gouvernance ainsi qu'un comité de vérification ont été institués.

### Comité de gouvernance

#### Renseignements concernant les membres du comité de gouvernance au 31 mars 2023 :

- M. Éric Ducharme, président du comité et membre, secrétaire du Conseil du trésor
- M<sup>me</sup> Dominique Savoie, membre, sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux
- M. Alain Sans Cartier<sup>10</sup>, sous-ministre du ministère de l'Éducation
- M<sup>me</sup> Carole Arav<sup>11</sup>, membre, sous-ministre du ministère de l'Éducation
- M. Marco Décelles, membre indépendant<sup>12</sup>, CPA, directeur général à la Fondation québécoise du cancer
- M. Gilles Paquin, membre indépendant, retraité et ancien secrétaire général et greffier du Conseil exécutif

#### Renseignements sur les principaux rôles et le fonctionnement du comité de gouvernance

##### FONCTIONS DU COMITÉ (ARTICLE 28 DE LA LCAG)

- S'assure que le CAG réalise les projets d'acquisitions gouvernementales dans le respect des orientations ministérielles ou gouvernementales et du principe de transparence;
- Veille à la mise en place des processus de consultation prévus par la loi;
- Veille à la mise en place de mesures créant un environnement propice à la mobilisation et à la rétention des ressources humaines, incluant celles permettant le développement et la gestion optimale d'une expertise interne;
- S'assure du maintien par le CAG d'une gouvernance efficace tenant compte des pratiques exemplaires et des approches novatrices en la matière;
- Veille à ce que le CAG se dote d'un code d'éthique, sous réserve des dispositions d'un règlement pris en vertu des articles 3.0.1 et 3.0.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) et de celles de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1);
- Examine toute activité susceptible de nuire à la bonne gouvernance du CAG;

---

10. Membre sortant à partir du 21 octobre 2022.

11. Membre entrant à partir du 21 octobre 2022.

12. Est un membre indépendant celui qui se qualifie, de l'avis du président du Conseil du trésor, comme administrateur indépendant au sens de l'article 4 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02). Les dispositions des articles 5 à 8 et 25 de cette loi s'appliquent, avec les adaptations nécessaires.



- Donne à la présidente du Conseil du trésor, à la demande de cette dernière, son avis sur tout sujet, ou lui formule des recommandations;
- Exerce tout autre mandat que lui confie la présidente du Conseil du trésor.

## FONCTIONNEMENT (ARTICLES 29, 33 ET 34 DE LA LCAG)

- **(Art. 29)** Le comité de gouvernance se réunit au moins une fois par trimestre, et aussi souvent que nécessaire, à la demande du président du comité de gouvernance ou de la majorité des membres. Il peut siéger à tout endroit au Québec.
- **(Art. 33)** Le comité de gouvernance et le comité de vérification peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, exiger que leur soit communiqué tout document ou renseignement utilisé par le CAG. Les dirigeants, employés et mandataires du CAG doivent, sur demande, communiquer aux comités ces documents ou renseignements et leur en faciliter l'examen.
- **(Art. 34)** Le comité de gouvernance est sous l'autorité de la présidente du Conseil du trésor et le comité de vérification est sous celle du comité de gouvernance. Les membres du comité de gouvernance peuvent tenir un huis clos à la fin de chaque séance ordinaire. Le comité doit aviser par écrit son autorité respective et la présidente du Conseil du trésor dès la découverte d'opérations ou de pratiques non conformes.

## ACTIVITÉS

Pour l'exercice 2022-2023, le comité de gouvernance a tenu quatre rencontres régulières présidées par monsieur Ducharme, alors secrétaire du Conseil du trésor. Les principaux dossiers traités lors de ces séances sont les suivants :

- le Plan des acquisitions gouvernementales 2022-2023;
- la gouvernance consultative; le tableau de suivi des séances des comités consultatifs et des enjeux soulevés;
- la planification stratégique;
- le Rapport annuel de gestion.

## Comité de vérification

### Renseignements concernant les membres du comité de vérification au 31 mars 2023

Tous les membres du comité de vérification sont indépendants.

- M. Marco Décelles, président, CPA, membre indépendant, directeur général à la Fondation québécoise du cancer
- M. Gilles Paquin, membre indépendant, retraité et ancien secrétaire général et greffier du Conseil exécutif
- M<sup>me</sup> Suzanne Petit, membre indépendante

## Renseignements sur les principaux rôles et le fonctionnement du comité de vérification

### FONCTIONS DU COMITÉ (ARTICLE 31 DE LA LCAG)

- Veille à ce que les processus de consultation des parties prenantes soient appliqués efficacement et adéquatement;
- S'assure qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources du CAG soit mis en place et en assure le suivi;
- Veille à ce que des mécanismes de contrôle interne à l'égard des opérations et des pratiques de gestion soient mis en place, et s'assure qu'ils soient adéquats et efficaces;
- S'assure que soit mis en place un processus de gestion des risques;
- Révise toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière du CAG;
- Veille à ce que le CAG applique son code d'éthique;
- S'assure que les décisions du CAG, ou plus généralement ses activités, respectent les lois, les politiques et les directives applicables;
- S'assure que le rapport visé à l'article 42 et, le cas échéant, celui visé à l'article 44 portant sur des questions financières contiennent les renseignements exigés par la présidente du Conseil du trésor.

### FONCTIONNEMENT (ARTICLES 32 À 34 DE LA LCAG)

- **(Art. 32)** Le comité de vérification se réunit au moins deux fois par an et aussi souvent que nécessaire. Il peut siéger à tout endroit au Québec.
- **(Art. 33)** Le comité de gouvernance et le comité de vérification peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, exiger que leur soit communiqué tout document ou renseignement utilisé par le CAG. Les dirigeants, employés et mandataires du CAG doivent, sur demande, communiquer aux comités ces documents ou renseignements et leur en faciliter l'examen.
- **(Art. 34)** Le comité de gouvernance est sous l'autorité de la présidente du Conseil du trésor et le comité de vérification est sous celle du comité de gouvernance. Les membres du comité de vérification peuvent tenir un huis clos à la fin de chaque séance ordinaire, en présence du directeur de l'audit interne du CAG, M. Jean Lemelin. Le comité doit aviser par écrit son autorité respective et la présidente du Conseil du trésor dès la découverte d'opérations ou de pratiques non conformes.

### ACTIVITÉS

Présidé par monsieur Décelles, CPA, le comité de vérification a tenu quatre rencontres régulières durant l'année financière de référence. Les principaux dossiers traités lors de ces séances sont les suivants :

- les états financiers pour l'exercice financier clos le 31 mars, le suivi des travaux avec le Vérificateur général du Québec et la présentation des résultats d'audit;
- la gestion intégrée des risques et l'état d'avancement des travaux pour l'élaboration d'un plan GIR;
- la gestion des ressources;
- le Plan pluriannuel d'audit interne;
- le Rapport annuel de gestion 2021-2022;

- les projets organisationnels;
- les séances à huis clos.

### Assiduité des administrateurs aux séances des deux comités<sup>13</sup>

| Membres au 31 mars 2023          | Comité de gouvernance | Comité de vérification |
|----------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Éric Ducharme                    | 4/4                   | -                      |
| Dominique Savoie                 | 3/4                   | -                      |
| Alain Sans Cartier <sup>14</sup> | 1/2                   | -                      |
| Carole Arav <sup>15</sup>        | 2/2                   | -                      |
| Marco Décelles                   | 3/4                   | 4/4                    |
| Gilles Paquin                    | 4/4                   | 4/4                    |
| Suzanne Petit                    | -                     | 4/4                    |

13. Toutes les absences sont motivées.

14. Membre sortant à partir du 21 octobre 2022.

15. Membre entant à partir du 21 octobre 2022.

## 4.8 Allégement réglementaire et administratif

Comme le CAG ne figure pas dans la liste des ministères et organismes de l'annexe 1 de la *Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente* (décret 1668-2022), il n'est pas tenu de faire une reddition de comptes concernant la réduction du coût des formalités administratives et l'exigence du « un pour un ».

## 4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues 2022-2023

| Nombre total de demandes reçues |
|---------------------------------|
| 17                              |

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

| Délai de traitement               | Demandes d'accès à des documents administratifs | Demandes d'accès à des renseignements personnels | Rectification |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------|
| 0 à 20 jours                      | 12                                              | 0                                                | 0             |
| 21 à 30 jours                     | 5                                               | 0                                                | 0             |
| 31 jours et plus (le cas échéant) | 4 <sup>16</sup>                                 | 0                                                | 0             |
| <b>Total</b>                      | 21                                              | 0                                                | 0             |

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

| Décision rendue        | Demandes d'accès à des documents administratifs | Demandes d'accès à des renseignements personnels | Rectifications | Dispositions de la loi invoquées                                                       |
|------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Acceptée (entièrement) | 6                                               | 0                                                | 0              | s. o.                                                                                  |
| Partiellement acceptée | 4                                               | 0                                                | 0              | 9, 13, 14, 21, 22, 23, 24, 25, 31, 33, 34, 37, 38, 39, 41, 47, 49, 53, 54 et 137.1     |
| Refusée (entièrement)  | 8                                               | 0                                                | 0              | 9, 15, 21, 22, 23, 24, 27, 30, 31, 33, 34, 37, 38, 39, 42, 47, 48, 49, 53, 54 et 137.1 |
| Autres                 | 3                                               | 0                                                | 0              | 47 et 48                                                                               |

Mesures d'accommodement et avis de révision

| Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable | Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| 0                                                                                          | 2                                                                        |

16. En application des délais prévus à l'article 49 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

## 4.10 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

### Comité permanent et mandataire

| Questions                                                                                                                                                                                                                   | Réponses                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Avez-vous un ou une mandataire ?                                                                                                                                                                                            | Oui                                                                                                                                                                                      |
| Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?                                                                                                                                                        | Cinquante ou plus                                                                                                                                                                        |
| Avez-vous un comité permanent ?                                                                                                                                                                                             | Oui                                                                                                                                                                                      |
| Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?<br>Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :                                                                                 | Non<br>Toutefois, une communication courriel a été envoyée aux membres du comité.                                                                                                        |
| Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?<br>Si oui, expliquez lesquelles : | Oui<br><br>Une actualité intranet a été diffusée pour présenter le mandataire et une section intranet présente le rôle du mandataire et la liste des membres du comité permanent du CAG. |

### Statut de la politique linguistique institutionnelle

| Questions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Réponses             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ?<br>Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : | Oui<br><br>Mars 2022 |
| Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?<br>Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'OQLF.                                                   | Non                  |

## Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

| Questions                                                                                                                                                                                                                     | Réponses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?</p> <p>Si oui, expliquez lesquelles :</p> | <p>Oui</p> <p>Une actualité intranet a été diffusée pour informer le personnel de l'adoption officielle de la Politique linguistique du CAG par l'OQLF. Une deuxième actualité intranet, qui visait à présenter le mandataire en charge de la qualité du français au CAG, invitait par le fait même le personnel à lire ou à relire la politique.</p> <p>Dans le programme d'accueil, d'intégration et de formation du CAG, l'ensemble du personnel est invité à lire ladite politique linguistique du CAG.</p> <p>Près de 10 actualités intranet faisant la promotion de la qualité de la langue française ont été diffusées, sous forme de capsules linguistiques écrites ou audios.</p> |

## 4.11 Égalité entre les femmes et les hommes

Le CAG ne fait pas partie des ministères et organismes qui doivent faire une reddition de comptes concernant la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027. Cependant, le CAG, lors de l'embauche de son personnel, prend en considération de façon équitable et égale toutes les candidatures reçues, sans égard au sexe.



## 4.12 Politique de financement des services publics

Conformément à la Politique de financement des services publics, les organisations sont tenues de fournir une reddition de comptes annuelle, notamment sur la tarification des biens et des services qu'elles fournissent à la population et aux entreprises (y compris aux municipalités, au gouvernement fédéral et aux autres provinces, le cas échéant).

Le CAG a maintenu en 2022-2023 la même tarification que lors de l'exercice précédent. Cette tarification est constituée principalement :

- d'un coût annuel d'abonnement à son Portail d'approvisionnement;
- de cotisations annuelles pour la participation à certains regroupements d'achats;
- de frais de gestion applicables sur la valeur des acquisitions faites par regroupements d'achats;
- de frais précis sur les mandats d'achats confiés au CAG;
- du coût des services de publicité et de placement médias;
- de frais applicables sur les services de disposition de biens excédentaires.

Au 31 mars 2023, la tarification des secteurs d'activité concernés se traduit par les données suivantes.

| Secteur d'activité            | Revenus<br>2022-2023 (K\$) | Coût des services tarifés<br>2022-2023 <sup>17</sup> (K\$) | Niveau de<br>financement |
|-------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Publicité et placement médias | 21 389                     | 19 589                                                     | 109 %                    |
| Acquisitions et abonnements   | 52 230                     | 62 968                                                     | 83 %                     |
| Disposition de biens          | 3 965                      | 3 047                                                      | 130 %                    |
| <b>Total</b>                  | <b>77 584</b>              | <b>85 604</b>                                              | <b>91 %</b>              |

Du total des revenus de 77 584 K\$, un montant de 8 626 K\$ provient de la clientèle visée par la Politique de financement des services publics.

Le niveau de financement pour le secteur des acquisitions et des abonnements n'a pas été atteint pour 2022-2023. Cette situation est justifiée, notamment par un gel des tarifs de certains services depuis quelques années. La situation sera régularisée à compter de 2023-2024, à la suite de l'adoption de la nouvelle grille tarifaire.

### Pour les nouveaux biens et services

Comme le CAG doit appliquer la tarification des anciennes entités constitutives, aucune nouvelle tarification n'a été ajoutée.

17. Le coût des services tarifés inclut la rémunération et les dépenses directes des unités d'affaires concernées.

## Pour les biens et les services qui pourraient être tarifés

Le CAG tarifie actuellement les biens et services qu'il fournit aux organismes publics et aux organismes visés par la Politique de financement des services publics.

## Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

La tarification de l'organisation ne relève pas d'une décision administrative, mais plutôt d'une obligation légale. En effet, le CAG doit maintenir les tarifs des entités constitutives jusqu'à ce que sa nouvelle politique tarifaire soit adoptée par le Conseil du trésor.

Cette nouvelle politique tarifaire sera soumise pour adoption au Conseil du trésor en 2023-2024. À cet égard, le CAG poursuit les travaux pour colliger les données nécessaires à l'établissement d'un coût de revient pour les activités sujettes à une tarification.

## 5. ANNEXES 2 – AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 États financiers



## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre d'acquisitions gouvernementales (le Centre) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

La *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* (RLRQ, chapitre 7.01), ci-après (LCAG), prévoit un mode de gouvernance sans conseil d'administration. Toutefois, la LCAG prévoit la constitution d'un comité de gouvernance et d'un comité de vérification lesquels surveillent les opérations et les pratiques du Centre.

Le comité de gouvernance a pour fonction notamment de s'assurer du maintien, par le Centre, d'une gouvernance efficace. Quant au comité de vérification, lequel est placé sous l'autorité du comité de gouvernance, il a notamment pour fonctions de réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière du Centre et plus particulièrement, de s'assurer que le rapport annuel de gestion du Centre ainsi que ses états financiers contiennent les renseignements exigés par la présidente du Conseil du trésor. Afin de s'acquitter de ces fonctions, le comité de vérification rencontre la direction du Centre ainsi que les représentants du Vérificateur général du Québec. Les membres du comité de gouvernance et du comité de vérification sont indépendants et ne font pas partie de la direction du Centre.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Centre, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Président-directeur général



Vice-président du soutien à la gestion et à la performance organisationnelle

Québec, le 12 septembre 2023

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Centre d'acquisitions gouvernementales (le « Centre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

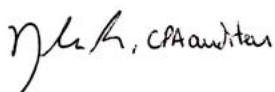
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Nicolas Bougie, CPA auditeur  
Directeur principal d'audit

Québec, le 12 septembre 2023

# CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

## ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2023

(En milliers de dollars)

|                                                           | 2023           |                | 2022                         |
|-----------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------------------------|
|                                                           | Budget         | Réel           | Réel<br>(redressé<br>note 3) |
| <b>REVENUS</b>                                            |                |                |                              |
| Transferts du Gouvernement du Québec                      | 29 948         | 29 948         | 30 048                       |
| Entente de services – Gouvernement du Québec              | 2 677          | 2 677          | 2 677                        |
| Ventes de biens et services                               | 110 279        | 74 497         | 164 414                      |
| Redevances sur contrats                                   |                | 945            | 1 228                        |
| Autres revenus                                            | 510            | 2 098          | 407                          |
|                                                           | <b>143 414</b> | <b>110 165</b> | <b>198 774</b>               |
| <b>CHARGES</b>                                            |                |                |                              |
| Traitements et avantages sociaux                          | 31 286         | 31 475         | 29 043                       |
| Transport et communication                                | 650            | 705            | 1 327                        |
| Formation et perfectionnement                             | 260            | 86             | 129                          |
| Publicité et promotion                                    | 95             | 199            | 51                           |
| Loyers                                                    | 2 815          | 2 992          | 2 705                        |
| Coût des marchandises vendues                             |                | 38 753         | 17 029                       |
| Fournitures et approvisionnement                          | 20 133         | 729            | 2 893                        |
| Droits d'auteur et licences                               | 3 399          | 2 874          | 2 989                        |
| Entretien, réparations et support informatique            |                | 2 625          | 2 438                        |
| Services professionnels, techniques et autres             | 79 711         | 25 384         | 41 644                       |
| Placement médias                                          | 92             | 1 363          | 99 185                       |
| Amortissement des immobilisations corporelles             | 300            | 321            | 338                          |
| Radiation d'immobilisations                               |                | 9              | 3                            |
| Créances douteuses                                        | 100            | 1 054          | 745                          |
| Frais financiers                                          | 100            | 346            | 20                           |
|                                                           | <b>138 941</b> | <b>108 915</b> | <b>200 539</b>               |
| <b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>                   | <b>4 473</b>   | <b>1 250</b>   | <b>(1 765)</b>               |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI</b> |                | <b>17 944</b>  | <b>20 793</b>                |
| Modification comptable (note 3)                           |                | 3 290          | 2 206                        |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE REDRESSÉ</b>    |                | <b>21 234</b>  | <b>22 999</b>                |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>             |                | <b>22 484</b>  | <b>21 234</b>                |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

### ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2023

(En milliers de dollars)

|                                                               | 2023           | 2022<br>(redressé<br>note 3) |
|---------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------|
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                                      |                |                              |
| Encaisse                                                      | 1 151          | 518                          |
| Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu (note 4) | 35 763         | 13 269                       |
| Débiteurs (note 5)                                            | 65 597         | 46 434                       |
| Placements de portefeuille (note 6)                           | 1 000          | 1 000                        |
| Stocks destinés à la vente (note 7)                           | 1 466          | 34 979                       |
|                                                               | <b>104 977</b> | <b>96 200</b>                |
| <b>PASSIFS</b>                                                |                |                              |
| Emprunt temporaire (note 8)                                   | 10 000         | 10 000                       |
| Créditeurs et charges à payer (note 9)                        | 35 216         | 35 131                       |
| Programmes de remises sur ventes                              | 28 289         | 20 286                       |
| Dépôts sur contrats et soumissions                            | 3 363          | 4 149                        |
| Dette à long terme (note 10)                                  | 325            | 212                          |
| Provision pour vacances (note 11)                             | 3 748          | 3 539                        |
| Provision pour congés de maladie (note 11)                    | 2 415          | 2 407                        |
|                                                               | <b>83 356</b>  | <b>75 724</b>                |
| <b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>                                 | <b>21 621</b>  | <b>20 476</b>                |
| <b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>                                  |                |                              |
| Immobilisations corporelles (note 12)                         | 863            | 758                          |
|                                                               | <b>863</b>     | <b>758</b>                   |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>                                        | <b>22 484</b>  | <b>21 234</b>                |

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 13)

### ÉVENTUALITÉS (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Président-directeur général

Pierre Julien



Vice-président au soutien à la gestion et à la performance organisationnelle

Martin Baron



## CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

### ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2023

(En milliers de dollars)

|                                                                  | 2023           |               | 2022                         |
|------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|------------------------------|
|                                                                  | Budget         | Réel          | Réel<br>(redressé<br>note 3) |
| <b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>                          | <b>4 473</b>   | <b>1 250</b>  | <b>(1 765)</b>               |
| Variations dues aux immobilisations corporelles :                |                |               |                              |
| Acquisitions                                                     | (1 613)        | (435)         | (15)                         |
| Amortissement                                                    | 300            | 321           | 338                          |
| Radiation                                                        |                | 9             | 3                            |
|                                                                  | <b>(1 313)</b> | <b>(105)</b>  | <b>326</b>                   |
| <b>Augmentation (diminution) des actifs financiers nets</b>      | <b>3 160</b>   | <b>1 145</b>  | <b>(1 439)</b>               |
| <b>ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI</b> |                | <b>17 186</b> | <b>19 709</b>                |
| Modification comptable (note 3)                                  |                | 3 290         | 2 206                        |
| <b>ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE REDRESSÉS</b>   |                | <b>20 476</b> | <b>21 915</b>                |
| <b>ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>             |                | <b>21 621</b> | <b>20 476</b>                |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2023

(En milliers de dollars)

|                                                                                                                               | 2023          | 2022<br>(redressé<br>note 3) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------|
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>                                                                                            |               |                              |
| <b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>                                                                                       | <b>1 250</b>  | <b>(1 765)</b>               |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie :                                                                                   |               |                              |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                                                                 | 321           | 338                          |
| Radiation d'immobilisations                                                                                                   | 9             | 3                            |
|                                                                                                                               | <b>1 580</b>  | <b>(1 424)</b>               |
| Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :                                                                  |               |                              |
| Débiteurs                                                                                                                     | (19 163)      | 19 053                       |
| Stocks destinés à la vente                                                                                                    | 33 513        | (34 872)                     |
| Créditeurs et charges à payer                                                                                                 | 85            | (5 109)                      |
| Programmes de remises sur ventes                                                                                              | 8 003         | 1 237                        |
| Dépôts sur contrats et soumissions                                                                                            | (786)         | (948)                        |
| Provision pour vacances                                                                                                       | 209           | 539                          |
| Provision pour congés de maladie                                                                                              | 8             | 355                          |
|                                                                                                                               | <b>21 869</b> | <b>(19 745)</b>              |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>                                                                | <b>23 449</b> | <b>(21 169)</b>              |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>                                                                          |               |                              |
| <b>Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b> | <b>(435)</b>  | <b>(15)</b>                  |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>                                                                                               |               |                              |
| Nouvelle dette à long terme                                                                                                   | 205           | 10 000                       |
| Remboursement de l'emprunt temporaire                                                                                         | -             | (25 000)                     |
| Remboursement de la dette à long terme                                                                                        | (92)          | (221)                        |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                                                                   | <b>113</b>    | <b>(15 221)</b>              |
| <b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>                                            | <b>23 127</b> | <b>(36 405)</b>              |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>                                                                       | <b>13 787</b> | <b>50 192</b>                |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 15)</b>                                                             | <b>36 914</b> | <b>13 787</b>                |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

#### 1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (Centre) est une personne morale de droit public, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* (RLRQ, chapitre C-7.01) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Le Centre a pour mission de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables.

Dans la réalisation de sa mission, le Centre doit notamment exercer les fonctions suivantes et rendre les services suivants :

1° acquérir, pour le compte des organismes publics, des biens et des services, en procédant à des regroupements ou en exécutant des mandats, appelées « acquisitions gouvernementales » ;

2° gérer ces acquisitions en tenant compte des indications de la présidente du Conseil du trésor en matière d'acquisitions gouvernementales;

3° établir et mettre à jour, en collaboration avec les organismes publics qu'il dessert et en tenant compte des indications que lui donne la présidente du Conseil du trésor, une planification des acquisitions gouvernementales de biens ou de services qui lui sont confiées;

4° mettre à contribution les organismes publics et les autres partenaires qui possèdent les connaissances et les compétences requises à la réalisation de projets d'acquisition gouvernementale;

5° produire de l'information de gestion selon les conditions et modalités déterminées par la présidente du Conseil du trésor, notamment à l'égard de l'utilisation des ressources consacrées aux acquisitions gouvernementales sous sa responsabilité;

6° exercer tout autre mandat connexe que lui confie le gouvernement ou la présidente du Conseil du trésor.

Le Centre peut également fournir le service de disposition de biens des organismes publics lorsque les biens ne sont plus requis et fournir des biens et services à toute autre personne ou à toute autre entité.

La loi constitutive précise que les sommes reçues par le Centre doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par le Centre à moins que le gouvernement en décide autrement.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Centre n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

##### Référentiel comptable

Les états financiers du Centre sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

## **CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES**

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**Au 31 mars 2023**

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers du Centre par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

### **État des gains et pertes de réévaluation**

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères sont négligeables.

### **Instruments financiers**

L'encaisse, l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, les débiteurs (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et les placements de portefeuille, sont classés dans la catégorie des actifs financiers et sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'emprunt temporaire, les créditeurs et les charges à payer (excluant les avantages sociaux à payer et les taxes à la consommation à payer), la dette à long terme, les programmes de remises sur ventes, les dépôts sur contrats et soumissions et la provision pour vacances, sont classés dans la catégorie des passifs financiers et sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale.

### **Opérations interentités**

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

## **REVENUS**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés. Plus spécifiquement :

## **CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES**

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**Au 31 mars 2023**

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

### **REVENUS (SUITE)**

#### **Transferts du gouvernement du Québec**

Les transferts sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés par le cédant et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf s'ils sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont rencontrées.

#### **Vente de biens et services**

Les revenus provenant de la vente de biens et de services sont constatés au moment de la vente des biens ou de la prestation de services.

#### **Entente de services**

Les revenus provenant d'ententes de services avec des ministères et organismes publics sont comptabilisés au fur et à mesure de la prestation des services par le Centre.

#### **Redevances sur contrats**

Les redevances sur contrats découlant de regroupements d'achats au bénéfice d'organismes publics sont comptabilisées selon les achats des organismes publics déclarés dans les rapports de ventes produits par les fournisseurs de biens ou prestataires de services.

#### **Autres revenus**

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

### **CHARGES**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Les montants indiqués au titre de frais financiers comprennent l'amortissement de l'escompte ou de la prime et les coûts de transaction relatifs à la dette à long terme.

### **ACTIFS FINANCIERS**

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique du Centre consiste à présenter l'encaisse ainsi que l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu et, le cas échéant, le dû au fonds général du fonds consolidé du revenu dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

## **CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES**

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**Au 31 mars 2023**

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

### **ACTIFS FINANCIERS (SUITE)**

#### **Placements de portefeuille**

Les placements de portefeuille sont évalués au coût. À chaque date des états financiers, le Centre évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des placements de portefeuille. Dans le cas où une telle indication existe, le Centre doit évaluer si le placement visé a subi une moins-value durable et, le cas échéant, réduire la valeur comptable du placement afin de tenir compte de cette moins-value.

#### **Stocks destinés à la vente**

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est évalué selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût comprend les coûts d'acquisition ainsi que les coûts de transport.

### **PASSIFS**

#### **Avantages sociaux futurs**

##### ***Régimes de retraite***

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que le Centre ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

##### ***Provision pour vacances***

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés du Centre sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront majoritairement prises dans l'exercice suivant.

##### ***Provision pour congés de maladie***

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

## CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers du Centre sont normalement employés pour fournir des services futurs.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode d'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. Les immobilisations corporelles en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles soient en état d'utilisation pour la prestation de services.

| Catégorie                                 | Durée      |
|-------------------------------------------|------------|
| Améliorations locatives                   | 3 à 10 ans |
| Matériel et équipement                    | 5 à 15 ans |
| Équipements informatiques et bureautiques | 3 ans      |
| Développement informatique                | 5 ans      |

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

## 3. MODIFICATIONS COMPTABLES

### ADOPTION DE NOUVELLE NORME COMPTABLE

#### SP3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, le Centre a adopté le chapitre SP 3280 *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, ainsi que des informations à fournir à leur sujet.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS) peut découler soit de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur d'une immobilisation corporelle, soit de l'utilisation ultérieure d'une immobilisation corporelle;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlé par le Centre s'ajoute à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause et est passé en charges de manière logique et systématique;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charge;

## CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

#### 3. MODIFICATIONS COMPTABLES (SUITE)

##### ADOPTION DE NOUVELLE NORME COMPTABLES (SUITE)

###### SP3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)*

- Les évaluations ultérieures du passif au titre d'une OMHS peuvent entraîner, soit une variation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, soit une charge, selon la nature de réévaluation et selon que l'immobilisation fait encore ou non l'objet d'un usage productif;
- L'évaluation d'un passif titre d'une OMHS doit déboucher sur la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service l'immobilisation corporelle (ou la composante) en cause à la date de clôture.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Centre.

##### CORRECTION D'ERREUR

Au cours de l'exercice 2023, le Centre a constaté qu'il n'avait pas pris en compte certaines informations concernant des redevances sur contrats découlant de regroupement d'achats au bénéfice d'organismes publics. Une portion de ces redevances aurait dû être comptabilisée avant le 1<sup>er</sup> avril 2022. Cette correction d'erreur a été effectuée rétroactivement et a eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers:

|                                                        | 2022<br>Augmentation<br>(Diminution) |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ</b>      |                                      |
| Redevances sur contrats                                | 1 084 \$                             |
| Excédent (déficit) de l'exercice                       | (1 084)                              |
| Excédent cumulé au début de l'exercice                 | 2 206                                |
| Excédent cumulé à la fin de l'exercice                 | 3 290 \$                             |
| <b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>                 |                                      |
| Débiteurs                                              | 3 290 \$                             |
| Actifs financiers nets                                 | 3 290                                |
| Excédent cumulé                                        | 3 290 \$                             |
| <b>ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS</b> |                                      |
| Excédent (déficit) de l'exercice                       | (1 084) \$                           |
| Augmentation (diminution) des actifs financiers nets   | (1 084)                              |
| Actifs financiers nets au début de l'exercice          | 2 206                                |
| Actifs financiers nets à la fin de l'exercice          | 3 290 \$                             |



## CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

#### 4. AVANCE AU FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Cette avance porte intérêt au taux d'emprunt du gouvernement du Québec à 1 jour. Au 31 mars 2023, le taux d'intérêt de cette avance est de 4,5 % (0,44 % au 31 mars 2022).

Dans le cas où cette avance devient négative, le gouvernement du Québec a autorisé, en vertu du décret 875-2020, des avances au Centre pour un montant maximum de 5 000 milliers de dollars auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu. Cette avance porte intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada en vigueur pendant la durée de cette avance. L'avance vient à échéance le 31 mai 2023. Cette avance est inutilisée au 31 mars 2023 (inutilisée au 31 mars 2022).

#### 5. DÉBITEURS

|                                           | 2023    | 2022<br>(redressé<br>note 3) |
|-------------------------------------------|---------|------------------------------|
| Débiteurs – Ventes de biens et services   | 65 653  | 42 838                       |
| Moins : provision pour créances douteuses | (1 771) | (774)                        |
|                                           | 63 882  | 42 064                       |
| Taxes à la consommation à recevoir        | 527     | 670                          |
| Autres                                    | 1 188   | 3 700                        |
| Total                                     | 65 597  | 46 434                       |

#### 6. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

|                                                                                                                                                                                                                                                | 2023         | 2022         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ÉVALUÉS AU COÛT OU AU COÛT APRÈS AMORTISSEMENT</b>                                                                                                                                                               |              |              |
| <b>Obligations</b>                                                                                                                                                                                                                             |              |              |
| Épargne Placements Québec (valeur nominale de 500, taux variable correspondant à 1,0 %, ayant varié de 0,8 % à 1,4 % au cours de l'exercice, (taux variable de 1,4 % au cours de l'exercice précédent), échu le 1 <sup>er</sup> juin 2022)     | -            | 500          |
| Épargne Placements Québec (valeur nominale de 500, taux variable correspondant à 4,25 %, ayant varié de 2,75 % à 4,25 % au cours de l'exercice, échéance au 1 <sup>er</sup> juin 2032)                                                         | 500          | -            |
| Épargne Placements Québec (valeur nominale de 500, taux variable correspondant à 4,25 %, ayant varié de 1 % à 4,25 % au cours de l'exercice, (taux variable de 1,0 % au cours de l'exercice précédent), échéance au 1 <sup>er</sup> juin 2030) | 500          | 500          |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                   | <b>1 000</b> | <b>1 000</b> |

## CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

#### 7. STOCKS DESTINÉS À LA VENTE

|                                                  | 2023  | 2022   |
|--------------------------------------------------|-------|--------|
| Équipements de protection individuelle et autres | 1 466 | 34 979 |

Au 31 mars 2023, le Centre n'a pas enregistré de provision (0\$ en 2022) pour réduire la valeur des inventaires au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

#### 8. EMPRUNT TEMPORAIRE

En vertu du décret 139-2022, le gouvernement du Québec a autorisé le Centre à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 100 millions de dollars pour ses besoins opérationnels et ce, jusqu'au 31 mars 2024.

L'emprunt temporaire porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor à 3 mois majoré de 0,02 %. Le taux au 31 mars 2023 est de 4,49 % (31 mars 2022 : Taux moyen des acceptations bancaires de 30 jours moins 0,10% égal à 0,86 %).

#### 9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

|                                          | 2023          | 2022          |
|------------------------------------------|---------------|---------------|
| Fournisseurs et frais courus             | 31 894        | 32 159        |
| Taxes à la consommation à payer          | 239           | 179           |
| Traitements et avantages sociaux à payer | 1 713         | 1 709         |
| Autres                                   | 1 370         | 1 084         |
| <b>Total</b>                             | <b>35 216</b> | <b>35 131</b> |

#### 10. DETTE À LONG TERME

|                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 2023       | 2022       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures portant intérêt à des taux variant de 1,95 % à 3,33 % remboursables par versements mensuels variant de 402 \$ à 4 007 \$ et venant à échéance entre le 1 <sup>er</sup> octobre 2023 et le 1 <sup>er</sup> janvier 2035. | 325        | 212        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>325</b> | <b>212</b> |

Les versements en capital et intérêts des prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

|                   | Capital | Intérêts | Total |
|-------------------|---------|----------|-------|
| 2024              | 80      | 8        | 88    |
| 2025              | 54      | 7        | 61    |
| 2026              | 49      | 5        | 54    |
| 2027              | 43      | 4        | 47    |
| 2028              | 36      | 2        | 38    |
| 2029 et suivantes | 63      | 3        | 66    |

## **CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES**

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**Au 31 mars 2023**

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

## **11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

### **RÉGIMES DE RETRAITE**

Les employés du Centre participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,04 % à 9,69 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,29 % à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE qui devait être versé par l'employeur pour l'année civile 2022. Ainsi, le Centre a estimé un montant de compensation à 6,0 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022. Le versement de cette compensation a pris fin le 31 décembre 2022.

Les cotisations du Centre incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS jusqu'au 31 décembre 2022, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 027 milliers de dollars (2022 : 2 045 milliers de dollars). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### **PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES**

Le Centre dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

Les fonctionnaires et les professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Centre, jusqu'à concurrence de la limite prescrite. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Pour les professionnels, des mesures transitoires sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2024. Celles-ci prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2019. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

Pour les fonctionnaires, les mêmes dispositions transitoires étaient applicables du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2022. Ainsi, les journées de congé de maladie toujours inutilisées de la banque constituée le 1<sup>er</sup> avril 2017 ont été payées à 70 % au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

## CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

#### 11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

##### PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES (SUITE)

###### Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

|                                                         | 2023                   | 2022                   |
|---------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Taux d'indexation                                       | Entre 0,60 % et 3,70 % | Entre 0,65 % et 3,65 % |
| Taux d'actualisation pondéré                            | Entre 3,52 % et 4,64 % | Entre 2,53 % et 3,41 % |
| Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs | Varie de 1 à 37 ans    | Varie de 2 à 38 ans    |

Les variations de la provision pour vacances et congés de maladie se détaillent comme suit :

|                                            | 2023         |                   | 2022         |                   |
|--------------------------------------------|--------------|-------------------|--------------|-------------------|
|                                            | Vacances     | Congés de maladie | Vacances     | Congés de maladie |
| Solde au début                             | 3 539        | 2 407             | 3 000        | 2 052             |
| Charges de l'exercice                      | 1 814        | 698               | 1 869        | 864               |
| Prestations versées au cours de l'exercice | (1 605)      | (690)             | (1 330)      | (509)             |
| <b>Solde à la fin</b>                      | <b>3 748</b> | <b>2 415</b>      | <b>3 539</b> | <b>2 407</b>      |

#### 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                               | Améliorations locatives | Matériel et équipement | Équipements informatiques et bureautiques | Développement informatique | 2023         |
|-------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------------------------|----------------------------|--------------|
| <b>Coût</b>                   |                         |                        |                                           |                            |              |
| Solde du début                | 820                     | 627                    | 97                                        | 1 239                      | <b>2 783</b> |
| Acquisitions                  | 70                      | 39                     | 254                                       | 72                         | <b>435</b>   |
| Radiation                     | -                       | (23)                   | -                                         | -                          | <b>(23)</b>  |
| <b>Solde à la fin</b>         | <b>890</b>              | <b>643</b>             | <b>351</b>                                | <b>1 311</b>               | <b>3 195</b> |
| <b>Amortissement cumulé</b>   |                         |                        |                                           |                            |              |
| Solde du début                | 454                     | 406                    | 66                                        | 1 099                      | <b>2 025</b> |
| Amortissement                 | 109                     | 61                     | 37                                        | 114                        | <b>321</b>   |
| Radiation                     | -                       | (14)                   | -                                         | -                          | <b>(14)</b>  |
| <b>Solde à la fin</b>         | <b>563</b>              | <b>453</b>             | <b>103</b>                                | <b>1 213</b>               | <b>2 332</b> |
| <b>Valeur comptable nette</b> | <b>327</b>              | <b>190</b>             | <b>248</b>                                | <b>98</b>                  | <b>863</b>   |

## CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

#### 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

|                               | Améliorations<br>locatives | Matériel et<br>équipement | Équipements<br>informatiques et<br>bureautiques | Développement<br>informatique | 2022         |
|-------------------------------|----------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------|--------------|
| <b>Coût</b>                   |                            |                           |                                                 |                               |              |
| Solde du début                | 823                        | 617                       | 92                                              | 1 239                         | 2 771        |
| Acquisitions                  | -                          | 10                        | 5                                               | -                             | 15           |
| Radiation                     | (3)                        | -                         | -                                               | -                             | (3)          |
| <b>Solde à la fin</b>         | <b>820</b>                 | <b>627</b>                | <b>97</b>                                       | <b>1 239</b>                  | <b>2 783</b> |
| <b>Amortissement cumulé</b>   |                            |                           |                                                 |                               |              |
| Solde du début                | 341                        | 336                       | 26                                              | 984                           | 1 687        |
| Amortissement                 | 113                        | 70                        | 40                                              | 115                           | 338          |
| Radiation                     | -                          | -                         | -                                               | -                             | -            |
| <b>Solde à la fin</b>         | <b>454</b>                 | <b>406</b>                | <b>66</b>                                       | <b>1 099</b>                  | <b>2 025</b> |
| <b>Valeur comptable nette</b> | <b>366</b>                 | <b>221</b>                | <b>31</b>                                       | <b>140</b>                    | <b>758</b>   |

Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur, constituées d'équipements informatiques et bureautiques ainsi que du développement informatique, pour un total de 138 milliers de dollars n'ont pas été amorties (2022 : 3 milliers de dollars).

#### 13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

##### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Centre s'est engagé à verser des sommes en vertu de différentes ententes de services, contrat de location exploitation et autres.

Il s'agit notamment de contrats pour la réalisation des activités de publicité, des services de télécommunication et informatiques ainsi que des espaces de bureaux. Leurs durées s'échelonnent jusqu'au 31 décembre 2025.

|                                                                    | 2023          |              |              |               | 2022          |
|--------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
|                                                                    | 2024          | 2025         | 2026         | Total         |               |
| <u>Obligations contractuelles avec des parties apparentées</u>     |               |              |              |               |               |
| Contrats de location-exploitation                                  | 9             | -            | -            | 9             | 56            |
| Autres                                                             | 231           | -            | -            | 231           | -             |
| Sous-total                                                         | 240           | -            | -            | 240           | 56            |
| <u>Obligations contractuelles avec des parties non apparentées</u> |               |              |              |               |               |
| Contrats de location-exploitation                                  | 35            | -            | -            | 35            | 32            |
| Publicité et placement médias                                      | 56 548        | 6 100        | 1 400        | 64 048        | 64 530        |
| Autres                                                             | 5 504         | 505          | 52           | 6 061         | 11 882        |
| Sous-total                                                         | 62 087        | 6 605        | 1 452        | 70 144        | 76 444        |
| <b>Total</b>                                                       | <b>62 327</b> | <b>6 605</b> | <b>1 452</b> | <b>70 384</b> | <b>76 500</b> |

**CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**Au 31 mars 2023**

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

**13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (SUITE)**

**DROITS CONTRACTUELS**

Le Centre a conclu des contrats pour des regroupements d'achat avec des fournisseurs de biens ou de services en vertu desquels il recevra des redevances de 2 % à 4 % sur les ventes effectuées aux établissements du réseau de l'éducation. Leurs durées s'échelonnent jusqu'au 30 juin 2025.

|                                                             | 2023       |           |          |            | 2022         |
|-------------------------------------------------------------|------------|-----------|----------|------------|--------------|
|                                                             | 2024       | 2025      | 2026     | Total      |              |
| <u>Droits contractuels avec des parties non apparentées</u> |            |           |          |            |              |
| Contrats de biens et services                               | 467        | 22        | 6        | 495        | 1 094        |
| <b>Total</b>                                                | <b>467</b> | <b>22</b> | <b>6</b> | <b>495</b> | <b>1 094</b> |

**14. ÉVENTUALITÉS**

Diverses réclamations et poursuites judiciaires entamées contre le Centre au montant de 109 505 milliers de dollars sont en cours ou éventuelles à la date de préparation des états financiers. De ces réclamations, un montant de 75 428 milliers de dollars est couvert par une assurance et 1 000 milliers de dollars par une entité sous contrôle commun. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats du Centre.

**15. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

Au 31 mars 2023, la trésorerie et équivalents de trésorerie est composée de :

|                                                      | 2023          | 2022          |
|------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Encaisse                                             | 1 151         | 518           |
| Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu | 35 763        | 13 269        |
| <b>Total</b>                                         | <b>36 914</b> | <b>13 787</b> |

Le Centre a encaissé au cours de la période des intérêts de 831 milliers de dollars et a payé des intérêts de 10 milliers de dollars (2022 : encaissé 49 milliers de dollars et payé 60 milliers de dollars).

## CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

#### 16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Centre est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités.

Les principaux dirigeants sont composés du président-directeur général et des vice-présidents et vice-présidente. Aucune transaction n'a été conclue entre le Centre et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Au cours de l'exercice, le Centre a transféré des stocks destinés à la vente à une entité contrôlée par le gouvernement et ce, à la valeur d'échange, laquelle correspond au coût. Les frais relatifs à l'entreposage de ce stock ainsi que les frais financiers découlant de leur acquisition ont été payés par le Centre. Un montant de 36 999 milliers de dollars a été comptabilisé au poste « Vente de biens et services ».

À l'exception de l'opération présentée ci-dessus, le Centre n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

#### 17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Centre est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

##### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le Centre sont liés à l'encaisse, à l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, aux débiteurs (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et aux placements de portefeuille.

L'exposition maximale du Centre au risque de crédit au 31 mars 2023 est la suivante :

|                                                      | 2023           | 2022<br>(redressé<br>note 3) |
|------------------------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Encaisse                                             | 1 151          | 518                          |
| Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu | 35 763         | 13 269                       |
| Débiteurs <sup>(1)</sup>                             | 65 070         | 45 764                       |
| Placements de portefeuille                           | 1 000          | 1 000                        |
| <b>Total</b>                                         | <b>102 984</b> | <b>60 551</b>                |

(1) Les débiteurs présentés dans ce tableau excluent les éléments ne répondant pas à la définition d'instruments financiers, comme les taxes à la consommation à recevoir. Ainsi, le montant pourrait être différent de celui présenté à l'état de la situation financière.

**CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**Au 31 mars 2023**

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

**17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

**RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)**

**Encaisse et avance au fonds général du fonds consolidé du revenu**

Le risque de crédit associé à la trésorerie et les équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque la contrepartie est constituée principalement d'une avance au fonds général de fonds consolidé du revenu jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation de crédit reconnues.

**Débiteurs**

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit, puisque le Centre évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. Le Centre ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. Puisque les principaux clients sont des entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement et des municipalités, le Centre croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, est comme suit :

|                                           | <b>2023</b>   | <b>2022<br/>(redressé<br/>note 3)</b> |
|-------------------------------------------|---------------|---------------------------------------|
| Non en souffrance                         | 51 894        | 17 691                                |
| En souffrance :                           |               |                                       |
| De 31 à 60 jours                          | 2 658         | 7 403                                 |
| Plus de 60 jours                          | 12 289        | 21 444                                |
| Sous-total                                | 66 841        | 46 538                                |
| Moins : provision pour créances douteuses | (1 771)       | (774)                                 |
| <b>Total</b>                              | <b>65 070</b> | <b>45 764</b>                         |

Le Centre est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

**Placements de portefeuille**

Le Centre atténue son risque associé aux placements en investissant majoritairement dans des titres émis par le gouvernement du Québec. Il a comme politique de conserver ces placements jusqu'à leur date d'échéance et de les renouveler s'il n'a pas besoin de liquidités.



## CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

#### 17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

##### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Centre éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Le Centre gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Il établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

|                                              | 2023          |              |              |               |               | 2022          |
|----------------------------------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
|                                              | Moins d'un an | De 1 à 3 ans | De 4 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total         | Total         |
| Emprunt temporaire                           | 10 000        | –            | –            | –             | 10 000        | 10 000        |
| Créditeurs et charges à payer <sup>(1)</sup> | 9 326         | –            | –            | –             | 9 326         | 12 902        |
| Provision pour vacances                      | 3 748         | –            | –            | –             | 3 748         | 3 539         |
| Dette à long terme                           | 80            | 103          | 79           | 63            | 325           | 212           |
| Programmes de remises sur ventes             | 27 104        | 1 185        | –            | –             | 28 289        | 20 286        |
| Dépôts sur contrats et soumissions           | 2 479         | 684          | –            | 200           | 3 363         | 4 149         |
| <b>Total</b>                                 | <b>52 737</b> | <b>1 972</b> | <b>79</b>    | <b>263</b>    | <b>55 051</b> | <b>51 088</b> |

(1) Les créiteurs et charges à payer présentés dans ce tableau excluent les éléments ne répondant pas à la définition d'instruments financiers, comme les taxes à la consommation à payer, les avantages sociaux à payer et autres provisions. Ainsi, ce montant pourrait être différent de celui présenté à l'état de la situation financière.

##### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Centre est exposé uniquement au risque de taux d'intérêt.

##### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt du Centre est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme le Centre a l'intention de conserver ses placements jusqu'à échéance et prévoit rembourser son emprunt temporaire et sa dette à long terme selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

Le Centre est exposé au risque associé aux variations des taux d'intérêt de son emprunt temporaire à taux variables. Ce risque est réduit puisque cet emprunt se renouvelle automatiquement à la fin du mois.

## CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

#### 17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

##### RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

##### Risque de taux d'intérêt (suite)

À la date de l'état de la situation financière, le portrait relatif aux taux d'intérêt du Centre est le suivant :

|                                                      | 2023                |                         | 2022   |
|------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------|--------|
|                                                      | Valeur comptable    |                         |        |
|                                                      | Taux d'intérêt fixe | Taux d'intérêt variable | Total  |
| <b>Actifs financiers</b>                             |                     |                         |        |
| Encaisse                                             | -                   | 1 151                   | 1 151  |
| Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu | -                   | 35 763                  | 35 763 |
| Placements de portefeuille                           | -                   | 1 000                   | 1 000  |
| <b>Passifs financiers</b>                            |                     |                         |        |
| Emprunt temporaire                                   | -                   | 10 000                  | 10 000 |
| Dette à long terme                                   | 325                 | -                       | 325    |

L'effet net, tant sur les actifs que sur les passifs financiers, d'une augmentation de taux d'intérêt au cours de l'exercice égale à 1 % aurait augmenté de 340 milliers de dollars l'excédent annuel lié aux activités alors qu'une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur les actifs et passifs financiers aurait réduit de 336 milliers de dollars l'excédent annuel lié aux activités.

#### 18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice clos le 31 mars 2023.

## 5.2 Lois et règlements

### Loi constitutive du CAG

- *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* (RLRQ, chapitre C-7.01)

### Règlements dont l'application relève du CAG

- *Règlement sur la signature de certains documents du Centre d'acquisitions gouvernementales*
- *Règlement de régie interne du CAG*
- *Règlement sur la disposition des biens meubles excédentaires* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 7.1)

### Liste non exhaustive des lois et règlements qui peuvent être appliqués par le CAG

- *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1)
- *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001)
- *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01)
- *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (RLRQ, chapitre C-1.1)
- *Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales* (RLRQ, chapitre C-52.2)
- *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* (RLRQ, chapitre C-7.01)
- *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1)
- *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1)
- *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1)
- *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03)
- *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.011)
- *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1)
- *Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire tout en prévoyant le maintien de mesures transitoires nécessaires pour protéger la santé de la population* (L.Q., 2022, chapitre 15)
- *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, chapitre T-11.011)
- *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2)
- *Loi sur la santé publique* (RLRQ, chapitre S-2.2)
- *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, chapitre A-33.2.1)
- *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1)
- *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2)
- *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3)
- *Règlement sur la promesse et l'octroi de subvention* (RLRQ, chapitre A-6.01, r. 6)

- *Règlement de l'Autorité des marchés publics pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 0.1)
- *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 2)
- *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 4)
- *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 5)
- *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 5.1)
- *Règlement sur les honoraires relatifs à certains services juridiques rendus à des organismes du gouvernement* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 7.3)
- *Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 8)
- *Règlement sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 8.1)



